

PROCES VERBAL
CONSEIL
DE LA MÉTROPOLE
mardi 29 septembre 2015 à 09h00
Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse

L'an deux mille quinze le mardi vingt-neuf septembre à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil de la Métropole s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	116
Procurations :	16
Date de convocation :	23 septembre 2015

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, Mme Elisabeth MAALEM, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL- MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-

	Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	M. Olivier ARSAC, M. Franck BIASOTTO, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Jean- Luc LAGLEIZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Laurent LESGOURGUES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Nicole MIQUEL- BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Dominique VEZIAN
M. Patrice RODRIGUES	Lysiane MAUREL
M. Bernard KELLER	Joseph CARLES
M. Guy LAURENT	Michel ALVINERIE
Mme. Josiane MOURGUE	Elisabeth MAALEM
M. Christophe ALVES	Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD
Mme Laurence ARRIBAGE	Marie DEQUE
Mme Sophia BELKACEM	Romuald PAGNUCCO
Mme Catherine BLANC	Pierre ESPLUGAS
Mme Charlotte BOUDARD	Dorothée NAON
Mme Marie-Pierre CHAUMETTE	Emilion ESNAULT
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Marthe MARTI
Mme Vincentella DE COMARMOND	Pierre COHEN
M. Henri DE LAGOUTINE	Michel AUJOULAT
Mme Brigitte MICOULEAU	Evelyne NGBANDA OTTO
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	François CHOLLET

Conseillers excusés

Cugnaux	M. Philippe GUERIN
Toulouse	M. Jean-Jacques ROUCH

Rappel de l'ordre du jour

- 1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 25 JUI 2015**
- 2 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 11 JUI 2015**
- 3 COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT**
- 4 RESSOURCES HUMAINES**
- 4.1 Egalité des chances - Dispositif "Accéder à la fonction publique" : création des emplois et recrutement des jeunes éligibles - *DEL-15-569*
- 4.2 Versement des subventions de fonctionnement aux organisations syndicales représentant le personnel de Toulouse Métropole - *DEL-15-571*
- 5 ADMINISTRATION**
- 5.1 Procès-verbal de l'élection d'un membre du Bureau - *DEL-15-589*
- 5.2 Compétences de la Métropole : reconnaissance de l'intérêt métropolitain - *DEL-15-582*
- 5.3 Compétences de la Métropole : élargissement des compétences - Compétences facultatives - *DEL-15-580*
- 5.4 Désignation des représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (9) - *DEL-15-645*
- 6 FINANCES**
- 6.1 Création d'un budget annexe Pompes Funèbres - *DEL-15-546*
- 6.2 Création du budget annexe de l'Orchestre National et Théâtre du Capitole de Toulouse - *DEL-15-547*
- 6.3 Approbation du rapport 2015 de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) - *DEL-15-543*
- 6.4 Dotation de Solidarité Communautaire 2015 - *DEL-15-542*
- 6.5 Décision modificative n°3 budget principal et budgets annexes - *DEL-15-544*
- 6.6 Révision des Autorisations de programme / Crédits de paiement (3) - Exercice 2015 - *DEL-15-545*
- 6.7 Remboursement de frais de fluides à la Croix Rouge Française dans le cadre de la compétence des aires d'accueil de grands passages des gens du voyage - *DEL-15-501*
- 6.8 Remise Gracieuse des pénalités de retard liées à la Taxe Locale d'Equipement - *DEL-15-586*
- 6.9 Modification de la durée d'amortissement des biens sur le budget principal de Toulouse Métropole - *DEL-15-510*
- 7 PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATION METROPOLITAINES**
- 7.1 Contrat Régional Unique : contrat cadre 2015-2020 et programme opérationnel 1ère année - *DEL-15-590*
- 8 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**
- 8.1 Création d'un office de tourisme métropolitain - *DEL-15-621*
- 8.2 Innovation - Incubateur Régional - programme d'actions 2015 : soutien de Toulouse Métropole et adoption de l'avenant n°13 à la convention - *DEL-15-471*
- 8.3 Smart City : mise en oeuvre du plan d'actions 2015 et demande de soutien financier de l'Etat - *DEL-15-472*
- 8.4 Numérique - "French Tech" Toulouse : Mise en oeuvre du plan d'actions 2015 - 2017 et demande de soutien financier de l'Etat et de la Région - *DEL-15-470*
- 8.5 Manifestations et salons (3ème tranche 2015) : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-15-465*
- 8.6 Sciences de la Vie - BioMédical Alliance - programme d'actions 2015 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-15-520*
- 8.7 Autonomie - démarrage du GEIQ " Aide à domicile" : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-15-259*
- 8.8 Créations d'entreprises / Zone Franche Urbaine - Plate-forme ECOBIZ : renouvellement du partenariat avec la CCIT - *DEL-15-459*
- 8.9 Créations d'entreprises - Réseau Entreprendre Midi-Pyrénées - Programme d'actions 2015 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-15-460*
- 8.10 Emploi - Mise en oeuvre des clauses d'insertion par le Groupement départemental HLM : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-15-461*
- 8.11 Emploi - FACE Grand Toulouse - programme d'actions 2015 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-15-462*
- 8.12 Immobilier d'entreprises- hôtel d'entreprises Canal Biotech 2 / Zone d'Expérimentation Fonctionnelle : adoption d'une nouvelle grille tarifaire - *DEL-15-261*
- 9 URBANISME ET PROJETS URBAINS**
- 9.1 PLUi-H - Elaboration du diagnostic agricole de territoire : adoption d'une convention de travail partenarial avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne - *DEL-15-483*
- 9.2 Bilan de la Mise à disposition et approbation de la 1ère modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune d'AIGREFEUILLE - *DEL-15-413*
- 9.3 Approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de BRUGUIERES - *DEL-15-414*
- 9.4 Bilan de la Mise à disposition et approbation de la 1ère modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de DREMIL-LAFAGE - *DEL-15-416*
- 9.5 Approbation de la 4ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de QUINT-FONSEGRIVES - *DEL-15-417*
- 9.6 Approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de SAINT-ALBAN - *DEL-15-418*
- 9.7 Déclaration de Projet concernant l'implantation d'un centre technique municipal emportant approbation de la Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de SEILH - *DEL-15-420*
- 9.8 Bilan de la Mise à disposition et approbation de la 2ème modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de VILLENEUVE-TOLOSANE - *DEL-15-423*

- 9.9 APUMP - Convention triennale de partenariat et de financement 2013-2015 : Adoption de l'avenant 2015 et attribution de subvention - *DEL-15-562*
- 9.10 Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse - Convention triennale de partenariat 2013-2016 : adoption de l'avenant n°3 (2015-2016) - *DEL-15-563*
- 9.11 Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées (M.A.M.P.) : Adoption d'une convention triennale de partenariat 2015-2017 et de l'avenant n°1 à la convention - *DEL-15-564*
- 9.12 Carnets de Ville - Edition 2015 : Adoption du prix de vente de l'ouvrage - *DEL-15-566*
- 10 AMENAGEMENT ET POLITIQUE FONCIERE**
- 10.1 ZAC du Parc de l'Escalette (Pibrac) - Modalités de participation des constructeurs autonomes dans la ZAC au titre de l'article L.311.4 du Code de l'Urbanisme : adoption d'une convention type - *DEL-15-516*
- 10.2 ZAC Toulouse Montaudran Aerospace : Déclaration de Projet portant sur l'intérêt général du projet d'aménagement préalable à la Déclaration d'Utilité Publique - *DEL-15-506*
- 10.3 ZAC Malepère - Toulouse : Approbation des modalités de la mise à disposition du public du dossier comportant notamment le complément de l'étude d'impact relative à la ZAC et l'avis de l'autorité environnementale de l'Etat - *DEL-15-480*
- 10.4 Commune de Castelnau : Approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la Société LES CAPITOULS portant sur la réalisation de travaux d'extension d'équipements scolaires et d'aménagement d'une voie et des réseaux pour une opération projetée de 52 logements située chemin de la Bartolle - *DEL-15-482*
- 10.5 Commune de Castelnau : Approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la Société GREEN CITY IMMOBILIER portant sur la réalisation d'équipements scolaires et d'aménagement d'une voie et des réseaux compatibles avec une opération projetée de 162 logements située rue de la Barthe - *DEL-15-479*
- 10.6 Commune de Colomiers : Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la Société D4 PROMOTION pour l'aménagement d'une voie compatible avec une opération projetée de 56 logements - *DEL-15-456*
- 10.7 Opérations foncières - ZAC Toulouse Montaudran Aerospace : Acquisition auprès d'Oppidéa d'un ensemble immobilier situé 10, chemin Carrosse - *DEL-15-490*
- 11 DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS**
- 11.1 Suppression du passage à niveau n°67 - Toulouse - Chemin de Gabardie - Construction d'un pont rails : Adoption de l'avenant n°1 à la convention de co-financement entre la Région Midi-Pyrénées et Toulouse Métropole - *DEL-15-431*
- 12 HABITAT**
- 12.1 Adoption du protocole Lutte contre l'Habitat Indigne - 2015-2018 - *DEL-15-463*
- 12.2 Programmes d'Intérêt Général "Lutte contre l'habitat indigne" et "Performances énergétiques/Habiter mieux" : adoption d'avenants de prolongation (31 décembre 2017) - *DEL-15-214*
- 12.3 Copropriété dégradée Flore 1 - Toulouse : Adoption de la Convention d'opération d'amélioration de l'habitat (OPAH) - *DEL-15-489*
- 12.4 Lancement de la procédure d'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs sur le territoire de la métropole - *DEL-15-527*
- 12.5 Fichier départemental commun de gestion de la demande locative sociale : attribution d'une subvention à l'association ATLAS au titre de l'année 2015 - *DEL-15-219*
- 13 COHESION SOCIALE**
- 13.1 Adoption de la Convention départementale d'expérimentation de la Garantie contre les impayés de pensions alimentaires (GIPA) - *DEL-15-522*
- 13.2 Cohésion Sociale : Attribution de subventions aux associations (3ème tranche 2015) - *DEL-15-521*
- 14 ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES**
- 14.1 Plan Climat Energie Territorial - convention 2013 - 2015 avec Solagro - Espace Info Energie : Adoption de l'avenant n°2 (subvention complémentaire) - *DEL-15-474*
- 14.2 Plan Climat Energie Territorial - Education à l'environnement et au développement durable : attribution de subventions aux associations au titre de 2015 - *DEL-15-476*
- 14.3 Réserve Naturelle Régionale de la Confluence Garonne Ariège - animation et élaboration du Plan de Gestion programme 2015 : attribution d'une subvention - *DEL-15-505*
- 14.4 Plan Climat Energie Territorial : Attribution de prix "Innovation Climat" dans le cadre du forum Economie - Climat 123 labellisé COP 21 - *DEL-15-477*
- 14.5 Agriculture métropolitaine - Appel à projets "Ville de Demain" : Candidature de Toulouse Métropole autour du projet agricole du Programme de renouvellement urbain des Izards - Trois Cocus à Toulouse - *DEL-15-508*
- 14.6 Agriculture métropolitaine - Ferme de Salsas - constitution d'une association de gestion d'un jardin collectif : adhésion de Toulouse Métropole et désignation de représentants - *DEL-15-503*
- 14.7 AOEn - Mise à disposition de la toiture de la station d'épuration de Castelnau pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque - Appel à projet : Constitution d'une commission ad hoc - *DEL-15-548*
- 15 CULTURE**
- 15.1 Ecole d'enseignement supérieur des beaux-arts et du spectacle vivant de Toulouse: attribution d'une subvention au titre de 2015 - *DEL-15-529*
- 15.2 Nouveaux Territoires de l'Art - La Grainerie: adoption d'une convention d'objectifs 2016-2018 avec la DRAC Midi-Pyrénées, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Ville de Balma et La Grainerie - *DEL-15-585*
- 15.3 Attribution de subventions au titre de la Culture (2ème tranche 2015) - *DEL-15-528*
- 16 VOIRIE**
- 16.1 Commune de Toulouse - PAE Bordeblanche - 2ème phase - Réaménagement du Chemin de Bordeblanche et d'un cheminement modes doux vers le Chemin Ramelet Moundi : ouverture et modalités de la concertation volontaire (annule et remplace la délibération DEL-15-108) - *DEL-15-397*
- 16.2 Projet de Desserte Nord-Ouest - Modification de l'échangeur Ouest de la Fontaine Lumineuse et du giratoire Escola : Prolongation de la concertation obligatoire - *DEL-15-636*

- 16.3 Echangeur Ouest de la Fontaine Lumineuse : Approbation du dossier d'enquête publique - Approbation du dossier d'enquête parcellaire - Lancement de l'enquête publique - *DEL-15-443*
- 17 EAU ET ASSAINISSEMENT**
- 17.1 Traitement des litiges entre consommateurs et gestionnaires des services publics d'eau et d'assainissement : adoption d'une convention de partenariat avec la Médiation de l'Eau - *DEL-15-523*
- 18 SPORTS ET BASES DE LOISIRS**
- 18.1 Base de loisirs des 15 Sols : Retrait de l'intérêt communautaire de la surface située sur la commune de Blagnac - *DEL-15-226*
- 19 VOEUXDES GROUPES**
- 20 QUESTIONS DIVERSES**

Jean-Luc MOUDENC invite Emilion ESNAULT, benjamin de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, Jean-Luc MOUDENC ouvre la séance :

M. MOUDENC

Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux en cette rentrée, avec deux points que je veux commenter rapidement, afin de permettre aux débats de se tenir au sein de l'assemblée. D'abord, je voudrais me réjouir de la décision prise par le Gouvernement de réaliser la Ligne à Grande Vitesse (LGV) et de la faire dans le temps initialement prévu, comme le Premier Ministre lui-même l'avait confirmé il y a un an. C'est l'intérêt général qui l'emporte et c'est surtout un spectre qui se dissipe, que Toulouse soit la seule grande ville de France à demeurer écartée du réseau TGV national et européen. Pour autant, bien évidemment, des questions demeurent et c'est à nous de les poser. Nous ne saurions nous réjouir de manière béate et nous en tenir là. D'abord, le projet doit être précisé, la commission d'enquête a formulé un certain nombre de critiques ou de suggestions. Il faut voir comment les plus pertinentes doivent et peuvent être prises en compte. Il faut aussi que la question du financement, qui n'est pas traitée depuis au moins deux ans maintenant, soit enfin abordée dans la clarté et la transparence. A la suite du rapport DURON, lorsque le Premier Ministre d'alors, Jean-Marc AYRAULT, avait annoncé en 2013 que ce barreau serait prioritaire et même le seul par rapport aux autres projets en France, un certain nombre de financeurs annoncés quelques années auparavant ont fait savoir qu'ils se désistaient. Donc, à partir de là, un financement moindre est objectivement constaté. Parallèlement, nous avons, de manière récurrente, des informations, des déclarations, sur la majoration du coût du projet, par rapport au coût initial. Il est donc évident qu'on ne peut pas avancer dans le flou sur un projet aussi important, aussi structurant pour le territoire, aussi important pour notre développement, pour l'emploi et pour notre desserte ; rester dans le flou n'est pas possible. Je souhaite donc, à partir du moment où le gouvernement a pris très clairement sa décision, qu'en conséquence il ne tarde plus à réunir le comité des financeurs pour mettre sur la table, dans la clarté la plus totale, l'actualisation des coûts du projet en même temps que l'actualisation du financement ou plutôt le complément du financement nécessaire pour que le projet voit le jour. On aura l'occasion évidemment d'en reparler.

Deuxième point que je veux aborder évidemment, c'est la question qui est posée à notre pays et donc à notre métropole, de l'accueil de réfugiés Syriens, de migrants Syriens. Un accueil qui fait d'ailleurs l'objet d'un débat en France de manière très forte, depuis quelques semaines. Pour autant, il semblerait que les personnes attendues ne se précipitent pas pour venir sur notre territoire. C'est donc un débat qui doit être mené avec mesure et avec sérieux. J'ai pris un certain nombre d'initiatives, vous le savez, d'abord pour définir une sorte de doctrine des grandes villes et des grandes agglomérations. J'ai réuni les collègues au niveau national et nous nous sommes mis d'accord, à l'unanimité je dois le dire, sur un certain nombre de principes : accueillir oui, mais à condition que cet accueil soit pérenne, accueillir oui, mais à condition de rappeler que c'est la responsabilité première et régaliennne de l'État que d'accueillir des réfugiés ; accueillir oui, mais dans le respect de la liberté des

communes ; accueillir oui, mais à condition, au delà de mettre à disposition des logements pour quelques semaines, d'être aussi capable de proposer des perspectives d'insertion dans la société française, de maîtrise de la langue, d'éducation pour les enfants, d'accès à l'emploi pour les adultes, ce qui suppose un accompagnement social considérable. Ce sont les principes que nous avons défendus. Nous avons également affirmé que l'État devait se garder d'une tentation qui est toujours la sienne depuis très longtemps dans notre pays, à savoir une approche uniforme sur le territoire national. Nous avons plaidé pour qu'on regarde, territoire par territoire, les possibilités existantes et qui en réalité sont variables d'un territoire à l'autre, tout simplement parce que les situations ne sont pas les mêmes. La pression démographique n'est pas la même : certaines métropoles perdent de la population quand d'autres en gagnent. Celle de Toulouse est celle qui en gagne le plus depuis longtemps. Certaines métropoles disposent de logements vacants et certains collègues, maires ou présidents d'intercommunalités sont demandeurs de nouvelles populations pour revitaliser leur territoire. D'autres au contraire, et c'est notre cas, ont des listes d'attente considérables sur le logement. Je rappelle que nous avons 25 000 dossiers de demandes de logements sociaux, c'est-à-dire un nombre de personnes supérieur au nombre de Syriens qui seraient accueillis sur l'ensemble du territoire national. A partir de ce constat et de ces principes, nous sommes des élus, nous sommes des responsables et accueillir, pour nous, ne peut se résumer à dire : « Welcome ! » même si tout cela est éminemment utile et conforme aux valeurs qui nous animent. Non, nous sommes des responsables qui doivent intégrer une dimension de gestion. Sinon, cela veut dire que nous n'exerçons pas nos responsabilités et que nous nous contentons de principes ou de surfer sur une vague émotionnelle et médiatique. Ce n'est pas conforme au mandat que nous avons reçu de nos concitoyens. Je dois dire que l'État a plutôt entendu notre point de vue, le ministre Bernard CAZENEUVE, vous le savez, a réuni un certain nombre de maires. Daniel ROUGÉ y était pour représenter Toulouse et par là même la Métropole. Le ministre lui-même a distingué ce qu'il a appelé les territoires « tendus » et les territoires « détendus », selon les possibilités d'accueil de chacun. Puis, il a effectivement réaffirmé le rôle de l'État ; il a également indiqué que la liberté communale serait respectée. Enfin, le ministre a annoncé une aide financière de l'État, extrêmement limitée, il faut le dire : 1 000 euros par personne quand, en Allemagne c'est 6 000 euros par personne. Depuis, nous sommes dans l'attente. Nous avons eu, le 17 septembre dernier, une conférence métropolitaine où j'avais inscrit cette question à l'ordre du jour pour que l'on puisse en débattre, croiser nos regards, partager nos expériences et poser le périmètre de la Métropole comme étant le plus pertinent dans la discussion future avec l'État. Je remercie les collègues maires qui ont accepté à l'unanimité cette manière de poser une méthode de travail. Dans la foulée, j'ai annoncé que nous créerions un groupe de coordination des maires. Ce groupe s'est réuni hier et je remercie les communes participantes : grosso modo, deux tiers des communes étaient présentes, avec le maire ou un conseiller municipal. Était également présente la sous-préfète chargée de la ville qui, en application des directives du ministre, a été nommée coordinatrice de ce dossier sur notre département. Elle a été auditionnée par le comité de coordination et cet échange a été très utile parce qu'il a permis, tout en étant dans le cadre métropolitain, d'entendre la parole de l'État et d'échanger une information réciproque. A cette occasion, il a été confirmé qu'aujourd'hui en Haute-Garonne, l'État n'était pas en mesure d'avancer un chiffre sur le nombre de personnes à accueillir, on comprend pourquoi, ce n'est pas une critique de ma part. Donc nous sommes dans l'attente, mais il a été convenu que lorsque l'État aura des choses à nous dire, évidemment nous le rencontrerons, en nous appuyant sur ce groupe de coordination des communes de notre métropole. Aujourd'hui en réalité, il n'y a pas matière à aller beaucoup plus loin si ce n'est de recenser, de manière anticipée, les locaux vacants et susceptibles d'être mis à disposition, ou bien les personnes ou les familles qui auraient des possibilités d'hébergement et qui souhaiteraient se porter candidates, ou encore les structures associatives, personnes morales ou établissements à caractère religieux ou non, qui auraient des disponibilités, des surfaces qui pourraient être mises à disposition pour cet accueil. Nous sommes plutôt dans cette idée, de recenser, les uns et les autres, par la

proximité que nous entretenons sur le terrain avec nos concitoyens, avec le tissu associatif, avec divers interlocuteurs, les informations sur les possibilités futures. Comme ça, on ne perd pas de temps et lorsque l'État nous fera signe, dès que l'État nous fera signe, nous répondrons présent et, en fonction des potentialités identifiées, nous regarderons si on peut avancer, dans quelle mesure on peut avancer, à quelles conditions, et à quels endroits. J'ajouterai qu'au-delà du regard métropolitain, tout le monde est attaché à la liberté de choix de chaque commune d'accueillir ou de ne pas accueillir. Évidemment, c'est la ligne que je défendrai dans ce dossier.

Plusieurs présidents de groupe m'ont indiqué vouloir aborder cette question dans les propos liminaires et je ne peux que les comprendre puisque je viens moi-même d'aborder cette problématique. Il se trouve que le Groupe socialiste a déposé un vœu à ce sujet, que le groupe Toulouse Métropole d'avenir m'a fait connaître son intention de déposer des amendements à ce vœu. Je vous propose donc, pour gagner du temps et rendre plus efficace notre discussion, que nous profitons de ce temps des propos liminaires pour, à la fois, tenir les propos d'actualité comme chacun le voudra, mais aussi traiter le vœu socialiste, de manière à ce que nous puissions examiner cette question en début de Conseil et la clôturer par un vote portant sur le vœu et les amendements déposés. Je vais donc demander au Groupe socialiste de présenter son vœu tout de suite, soit à travers son Président, soit à travers un autre orateur, et puis ensuite j'appellerai les propos liminaires en tant que tels, y compris du Groupe socialiste bien évidemment.

M. RAYNAL

Je vais essayer de vous suivre : le propos liminaire global interviendrait, si je comprends bien, après la question des réfugiés, c'est ce que vous proposez ?

M. MOUDENC

Je pense que vous pourriez présenter le vœu, tenir les propos liminaires sur les autres sujets que vous souhaiteriez éventuellement aborder, et puis ensuite les autres présidents de groupes s'exprimeraient à la fois sur le vœu et sur les autres éléments des propos liminaires.

M. COHEN

Je suis d'accord pour examiner ce vœu au début du Conseil de la Métropole mais la règle fixée par le règlement intérieur est que seuls les présidents de groupes ou leurs représentants interviennent sur les propos liminaires. Or, un certain nombre d'élus veulent intervenir sur la question des réfugiés. Je propose donc qu'il y ait d'abord les propos liminaires, puis la présentation et la discussion sur le vœu dans la foulée, pour qu'on puisse intervenir conformément au règlement intérieur.

M. MOUDENC

Il n'y a pas de problème ! Je ne pensais pas piétiner le règlement.

M. RAYNAL

Monsieur le Président, je vous propose de reprendre les deux thèmes que vous avez abordés, sans aller en chercher d'autres, parce que l'un au moins est extrêmement important, les deux le sont, mais dans des domaines très différents. En ce qui concerne l'annonce de la LGV, je crois qu'il faut d'abord retenir ici le fait que c'est le seul projet de Ligne à Grande Vitesse finalement retenu par l'État et je crois que l'on doit d'abord s'en féliciter. Effectivement, c'est une attente qui dure depuis longtemps. Il y a sans doute ensuite à s'intéresser aux conditions que vous avez évoquées, mais commençons par nous féliciter d'une position très ferme de l'État sur ce dossier que nous gérons les uns et les autres depuis des années. C'est ceci qui doit aujourd'hui marquer, me semble-t-il, notre réunion.

Vous avez évoqué ensuite la question des réfugiés. Si nous sommes aujourd'hui, finalement, dans une réponse collective qui passe par un certain nombre d'initiatives que vous avez évoqués, je voudrais

vous dire que, pour notre part, pour ma part, j'ai trouvé votre position initiale très en retrait de ce qu'aurait dû être selon moi et selon nous, la position du Président de la Métropole, maire de Toulouse. Votre position, Monsieur le Président, n'est évidemment pas une position personnelle ! Lorsque vous vous exprimez, vous vous exprimez au nom de la ville de Toulouse, vous vous exprimez au nom de la Métropole, c'est-à-dire au nom d'un des territoires les plus importants de France et votre parole est attendue, c'est bien normal. Vous êtes en plus Président de l'Association des Maires de grandes villes françaises et de l'Association des Communautés urbaines de France. Cette parole est donc d'autant plus attendue. Je dois dire, de la même façon d'ailleurs que vous avez abordé le sujet de la LGV à l'instant, vous restez toujours dans une position à la fois positive et marquant des attentes ou des différences. Sur la LGV, vous avez situé des problématiques qui sont derrière nous, plutôt que de présenter cette annonce comme étant extrêmement importante pour notre territoire. Pour ce qui concerne cette question des réfugiés et déplacés, je l'ai déjà dit, je crois qu'il faut aujourd'hui arrêter d'être sur des positions franco-françaises uniquement, voire quelquefois toulouso-toulousaines. Nous sommes face à des questions extraordinairement complexes, pour le globe entier, c'est-à-dire pour le monde entier. Nous ne sommes pas sur un questionnement de type : « Faut-il ou ne faut-il pas accueillir 200, 300 réfugiés à Toulouse ? » Très sincèrement, ce n'est pas ça le sujet ! Les sujets qui sont devant nous, il faut qu'on arrive tous à s'en convaincre, sont des sujets globaux dont on ne voit pas immédiatement, rapidement et facilement les réponses à apporter. En tout cas, nous nous situons dans ce cadre. Ce que l'on voit aujourd'hui comme étant une difficulté terrible pour l'Europe, est depuis bien des années une difficulté terrible pour les États-Unis d'Amérique vis-à-vis des frontières mexicaines. C'est loin et on n'y regarde pas trop. Mais le sujet est évidemment d'une très grande complexité. Le nombre de réfugiés ou de déplacés, ou plus exactement de migrants, puisqu'il n'y a pas de guerre spécifiquement à cet endroit-là, est colossal à ces deux frontières. Et ce qui se passe aujourd'hui, non pas en Méditerranée, mais dans les mers de Chine, entre la Malaisie, la Chine et la Thaïlande... avec là aussi des dizaines de milliers de morts, est un sujet qu'on ne veut pas trop aborder évidemment, qu'on essaie de ne pas trop regarder. Nous sommes dans une situation mondiale d'une très grande complexité. Ce qui peut se passer demain, pas dans cent ans mais dans vingt ans, au Bangladesh avec des terres de plus en plus immergées et donc des mouvements migratoires extrêmement significatifs que l'on a tous intérêt à anticiper ; cette question liée notamment à la guerre en Irak et en Syrie, d'une certaine façon est plus facile, excusez-moi de le dire ainsi, parce qu'elle relève d'une politique claire et affirmée depuis des années, qui est celle du droit d'asile. Donc, essayons, tout de même, d'avoir une vision un peu ample de ce qui se passe aujourd'hui au niveau mondial. La mondialisation, ce n'est pas uniquement le rayonnement de la métropole toulousaine dans ses domaines les plus favorables, les plus positifs ; c'est aussi des problématiques de ce type. Qu'on le veuille ou non, dans les années qui viennent, nous devons définir des approches de long terme et pas seulement en réponse à une crise de court terme. Il faut donc s'habituer malheureusement à ce que des questions comme celles-ci soient prises en compte par tout le monde, y compris par notre Métropole. Alors, oui dans cette situation, c'est vrai, j'aurais aimé qu'on montre un peu plus d'empathie collective. D'abord de l'empathie, d'abord un retour amical, humain, humaniste, vers des populations qui fuient des zones de conflit. Et quand même, qu'on essaie les uns et les autres de se mettre deux minutes dans cette situation et d'imaginer ce que cela peut être. On a la chance, sur notre territoire européen, de ne pas connaître d'état de guerre depuis longtemps maintenant, encore que la Bosnie n'est pas si loin et que la situation n'est toujours pas totalement réglée. Mais tout de même, de l'empathie ! Et sincèrement Monsieur le Président, que l'on mette en avant l'empathie, c'est une différence, finalement une philosophie, entre la Droite et la Gauche. Tous les sujets que vous avez évoqués existent, mais sont secondaires par rapport à cette première vision empathique d'accueil de populations. Si on n'est pas sur cette vision première, on donne toutes les raisons du monde, aux populations auxquelles on s'adresse, d'être sur le recul. Ce n'est pas la peine d'en donner, il y en a suffisamment aujourd'hui où tout le monde est dans l'individualisme le plus forcené. Et sur des

questions comme celles-ci, il revient aux élus, aux politiques, à nos représentants, il vous revient, Monsieur le Président, d'avoir un discours positif et de rassurer, et non de faire la liste des difficultés. Aucune d'entre elles d'ailleurs ne nous est inconnue, bien sûr ! Et ces questions importantes à résoudre doivent être traitées au niveau de nos assemblées, de nos communes, en termes d'accueil, au niveau de nos relations avec l'État. Tout ce qui revient et vous l'avez encore fait Monsieur le Président aujourd'hui, à opposer les misères, à opposer les 25 000 personnes qui attendent un logement social avec les réfugiés pour lesquels il faut faire une politique spécifique, tout ce qui tend à opposer pour empêcher, n'est pas bon ! Et encore une fois, cela ne veut pas dire que ça n'existe pas et que cela ne traverse pas l'esprit de certains, bien entendu, y compris le nôtre. Bien sûr, il faut être attentif à ces questions, mais sans que cela soit posé comme un préalable, en aucune façon ! Vous évoquez l'aide de 1 000 euros par personne et disant que c'est insuffisant ! Très bien ! Je vous rappelle simplement, Monsieur le Président, qu'au Parlement nous assistons à une remise en cause permanente du budget consacré à l'asile politique par vos amis politiques ! Et là, par contre, on demanderait une augmentation de ce budget ? Il faut être cohérent : soit on arrête de critiquer ce budget en reconnaissant que cela honore la France d'avoir un budget pour accueillir les gens de manière digne et correcte et donc, dans ce cas, on ne fait pas de surenchère ; soit on accepte de mettre 2 000 euros en demandant que ce budget soit augmenté via le Parlement. J'entends encore vos collègues parlementaires qui l'année dernière nous ont bassiné, et j'utilise ce terme volontairement, sur le budget de l'asile qui, rappelons-le, n'est quand même pas le budget le plus important dans le budget de l'État, loin s'en faut ! Et vous oubliez de dire, Monsieur le Président, que la Région Midi-Pyrénées s'est déjà prononcée pour aider les collectivités en doublant ce montant. Je le rappelle simplement ! Et je crois qu'il faut en rester là sur cette question purement pratique. Donc, ceci et ce n'est pas anormal, est un point de clivage philosophique, un point sociétal qui, à un moment donné, dérape un peu dans la relation. C'est souvent comme ça ; c'est rarement sur un sujet technique que nous aurons des appréciations différentes car ça reste de la technique. Mais sur ces questions morales sincèrement, je pense que nous nous devons d'avoir une position ouverte, naturellement, et sans réserve. Pour revenir à notre vœu, je suis sûr que dans les amendements que vous proposerez, le terme « sans réserve » disparaîtra. Mais cette question, l'absence de réserves, est pour nous fondamentale ! Encore une fois, c'est une question d'affichage par rapport à la population. Après, les autres sujets seront traités et nous aurons tous, collectivement, en tant qu'élus, en tant que maires dans nos communes, à trouver des solutions qui ne sont jamais simples. Sincèrement, sur ce sujet-là comme sur d'autres que nous avons pu évoquer dans le passé, j'ai trouvé votre position assez triste. Vous savez que j'utilise toujours un vocabulaire modéré. Mais là, oui c'est assez triste de voir un article dans la presse où vous mettez en relation la question des réfugiés et des questions locales, où vous demandez à l'État des préalables sur des questions locales. Sincèrement, c'est pas à la maille ! Que ce soit la préoccupation d'un maire par ailleurs, d'accord mais cela se traite tranquillement à la Préfecture en tête à tête et non pas en le posant comme une question de principe, en disant : « Oui à l'accueil des réfugiés, mais sous réserve que l'État fasse ceci ou cela, au Ramier ou ailleurs... ». Ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Notre vœu, lui, s'inscrit clairement dans cette idée que collectivement, nous devons être dans l'empathie, sans méconnaître les problèmes et en restant responsables comme nous l'avons tous été dans les années passées et comme nous le serons demain. Nous sommes tous là pour trouver des solutions. Trouver des places pour l'apprentissage de la langue française des réfugiés ? Ces dispositifs existent. Quand on accueille des étrangers sur notre territoire, bien sûr qu'une somme de travaux doit être faite mais nous sommes capables de le faire. En tout cas, maintenons un discours positif dans une période où nos compatriotes et peut-être même nous-mêmes, doutons. On doute de tout ! On s'inquiète de tout ! On a peur de tout ! A un moment donné, il faut être capable, encore une fois, de positiver ce discours et d'avoir vis à vis de ces quelques familles accueillies, une position chaleureuse et ouverte. Et cela n'enlève pas l'autre aspect de la politique de l'État. C'est l'État qui est en première ligne, et vous le dites fort justement. Il doit donc continuer à mener ces politiques et

nous aider, nous permettre d'être facilitateur dans cette mission d'accueil. Cela ne doit pas l'empêcher également de trouver des solutions pour que la majorité des Syriens, des Irakiens qui souhaitent rester à proximité de leur État et avoir la possibilité un jour d'y revenir, puissent le faire. Que l'on trouve des solutions pour qu'au Liban, en Turquie et ailleurs, on soit capable de recevoir dignement ces déplacés avant qu'ils puissent revenir chez eux. C'est une question compliquée mais qui évidemment est liée à la première ; nous en sommes bien d'accord. Donc voilà, ce matin je voudrais qu'on décide une fois pour toutes, quelque soit la pensée des uns et des autres, de se tourner positivement vers les habitants en leur disant des choses qui tiennent à la fois du cœur, à la fois de la raison et à la fois de notre capacité à accueillir dignement des populations qui arrivent chez nous et qui sincèrement, vraiment, auraient préféré rester chez elles. C'est cela qu'il faut bien comprendre. Je vous remercie et vous propose, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président, que Pierre COHEN présente le vœu.

M. PÉRÉ

Une intervention en trois points : le premier portant sur la LGV pour rappeler que le groupe Métropole Citoyenne, sans avoir une position précise sur ce sujet, s'interrogeait et demandait que les études aillent plus loin, avec des simulations, sur différents impacts, notamment avec la mise en place de lignes de bus, à 15 ou 20 euros l'aller-retour vers Paris, qui pouvaient modifier la donne, mais aussi avec la privatisation de l'aéroport et la conservation du trafic actuel dont 50 % correspond justement au trajet Toulouse-Paris. On est maintenant devant une décision qui fait suite à une enquête publique. On peut d'ailleurs s'interroger sur l'utilité d'une enquête publique, et il faudrait peut-être mener une enquête sur les enquêtes publiques, puisque les conclusions remises ont, semble-t-il, été balayées par la décision gouvernementale. Je redis ici que le groupe Métropole Citoyenne ne se positionnait pas pour ou contre la LGV mais qu'il plaidait, vu la complexité du problème et les enjeux très importants : 8 milliards d'euros, pour qu'une décision n'aille pas dans le sens de tels ou tels intérêts. Maintenant, que cette décision est prise et ceci étant dit, il y a des points de vigilance importants sur lesquels nous devons être attentifs dans les années à venir. Le problème du financement a déjà été évoqué, notamment l'implication des collectivités territoriales, mais le deuxième point concerne le modèle économique. Il faudra une transparence absolue pour connaître ce modèle économique qui transportera les voyageurs de Bordeaux vers Toulouse ou vers Paris. S'agit-il d'un partenariat public privé, un PPP ? Si tel est le cas, quelles en sont les conditions et contreparties ? Par exemple, peut-il y avoir une clause du type de celle qui est intervenue pour le stade de foot du Mans ? A la suite de la construction de cet équipement par un privé pour le compte de la municipalité, qui s'est engagée à assurer un chiffre d'affaires minimum annuel, manque de chance ; Le Mans est redescendu en Ligue 2 si je ne me trompe pas, et du coup, ce chiffre d'affaires n'a pas été atteint, obligeant la municipalité à payer le manque à gagner. Pour nous, il doit être exclu qu'un chiffre d'affaires minimum sur la ligne Bordeaux-Toulouse soit garanti à l'opérateur et que les collectivités aient à combler le manque à gagner pour l'opérateur privé. Donc, ce point de vigilance portant sur le modèle économique sera extrêmement important. Ensuite, troisième point important : il va y avoir un grand chantier sur lequel de grands opérateurs seront mandatés. Dans la mesure où l'on s'est gargarisé sur le fait de dire que la construction de ce chantier apportera du travail localement, sur l'ensemble de la ville, il faut s'en assurer et éviter, comme cela s'est fait sur d'autres grands chantiers en France, que les travailleurs soient détachés, venant de l'Europe de l'Est par exemple, pour échapper aux clauses et aux conditions sociales qui prévalent en France. Là aussi, il faudra être extrêmement vigilant et j'espère que notre assemblée prendra une position en ce sens. Quatrième interrogation : quid de la liaison Toulouse-Montpellier, l'axe des futures capitales de région ? Aujourd'hui, cette liaison est très difficile mais demain, peut-on penser avoir une liaison rapide avec Bordeaux et une liaison difficile avec Montpellier dans le cadre de cette future région ? Enfin, en se rapprochant de chez nous, je veux redire ici l'importance de l'Aménagement Ferroviaire du Nord de

Toulouse (AFNT) et sa nécessaire articulation avec la construction de la LGV. On sait que Lespinasse, Saint-Jory, Saint-Alban sont des communes directement impactées par cet aménagement de la ligne ferroviaire qui passerait à 4 voies sur une vingtaine de kilomètres et pour un coût estimé à 200 millions d'euros. Il doit y avoir un parallélisme entre les chantiers LGV et AFNT ; c'est extrêmement important !

Deuxième sujet : je voulais revenir sur les aires de grands passages. Le 25 juin, lors du Conseil de Métropole à Lespinasse, j'avais, au nom du groupe Métropole Citoyenne, demandé où en était le groupe de travail, est-ce qu'il travaille, est-ce qu'il produit, est-ce qu'il se réunit ? Je rappelle que les maires ici présents, avons tous affaire à des occupations sauvages, souvent sur des terrains municipaux. On discute avec les personnes qui arrivent, on leur demande de partir et ils nous renvoient fort justement : "Où en êtes-vous des constructions des aires de grand passage ?" Il faut que nous fassions face à cette difficulté et qu'au moins, nous apportions la réponse sur ces deux aires de grand passage. La question du groupe Métropole Citoyenne est donc simple : est-ce que ce groupe fonctionne ? Est-ce qu'il produit ? Un calendrier est-il arrêté ?

Enfin, sur la question des réfugiés, je redis ce que j'ai dit en Conférence métropolitaine. Première chose, le débat intellectuel est malheureusement réduit au traitement des réfugiés. C'est un problème très important, mais chaque fois, on ne parle que des effets et rarement des causes. Pour notre part, nous travaillons, avec les cellules, avec la Préfecture, pour que chacune des communes prenne sa part et prépare au mieux l'arrivée des différents réfugiés ; au-delà des mots, concrètement, en trouvant des endroits et des logements pour ces familles. Ce travail de solidarité est fait et je ne m'étendrai pas là-dessus. Mais je reprends ce que j'avais dit lors de la conférence métropolitaine ; d'abord m'étonner de l'amateurisme de gens qui ne voient pas arriver un exode de plusieurs milliers de personnes par jour ! Si ce sont les mêmes personnes qui calculent les coordonnées GPS des bombes qu'on va balancer en Syrie, si ce sont les mêmes personnes qui sont chargées d'anticiper des mouvements d'une telle ampleur, si elles ont appris au petit matin que 4 000 personnes se présentaient devant les frontières de l'Autriche, sans qu'on ait rien anticipé, cela pose des questions ! Enfin, sur cette guerre, on ne retient pas les leçons de l'histoire. Lorsqu'on a lancé des bombes sur la Lybie, on avançait de "très bonnes raisons" en expliquant à tout le monde que c'était forcément juste. Résultat, on a tout détruit et aujourd'hui la Libye fait partie des pays qui alimentent le flux de réfugiés, c'est un lieu de passage et de distribution des armes, tout le monde le sait ! On n'en parle pas parce que c'est un peu gênant d'avoir mené une guerre pour détruire un pays, pour tuer un dictateur, certes, mais avec un résultat catastrophique pour les équilibres géopolitiques. C'est la même chose avec l'Irak où Daech contrôle des villes entières. Aujourd'hui, l'armée américaine ne contrôle que des poches, dans le reste du pays, c'est Daech qui prospère. C'est la même chose en Afghanistan. Tout ça pour rappeler un principe : Ajouter de la guerre à la guerre n'a jamais apporté de solutions. Et lorsqu'on va balancer nos bombes avec nos Rafales, pour montrer qu'ils savent prendre des angles rapides à 90°, oui, il y a quand même un peu de ça, on balance des bombes sur un centre de formation comme si les gens qui étaient dedans nous attendaient patiemment. Non, ça fait longtemps qu'ils sont partis ! Nous réaffirmons que les effets de l'arrivée massive de réfugiés doivent être traités avec l'humanisme dont ont parlé Claude RAYNAL et Jean-Luc MOUDENC tout à l'heure. Mettre en place les structures nécessaires, oui, mais sans jamais être aveugle sur les causes et sans taire ce que nous avons à en dire.

Mme BLEUSE

Effectivement, l'actualité qui concerne Toulouse Métropole est dense : qu'il s'agisse des transports, avec la LGV et on aurait pu rajouter également le prolongement de la ligne B du métro ; qu'il s'agisse des réfugiés, des réfugiés Syriens ou d'autres ; qu'il s'agisse également du méga centre commercial de Val Tolosa, pour lequel notre groupe et d'autres ont déposé un projet de vœu. Ce qui signe l'actualité de ce Conseil, c'est un face à face permanent entre l'État et les collectivités, entre l'État et

notre collectivité, qui stérilise l'action publique. En synthèse, il serait toujours urgent d'attendre. Mais de fait, ce que nous délivrons, c'est un terrible message ; c'est un aveu d'impuissance politique. Regardons ces points l'un après l'autre. La LGV tout d'abord. Ce samedi, le gouvernement, comme on s'y attendait d'ailleurs, ce n'est pas une surprise, a annoncé sa décision de ne pas tenir compte de l'avis des commissaires enquêteurs sur le projet de LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax. Pour nous, cette décision constitue un déni de démocratie. Malgré le rapport de la Cour des Comptes, en octobre 2014, et surtout malgré l'avis défavorable argumenté de façon extrêmement posée, de l'enquête publique, le gouvernement poursuit sa fuite en avant pour tenter de justifier l'injustifiable. En effet, ce rapport de la Cour des Comptes a mis en avant un déficit structurel significatif, se chiffrant en centaines de millions d'euros pour l'exploitation d'une ligne comme Tours-Bordeaux, et le gouvernement s'entête encore en privilégiant ce type de ligne coûteuse au détriment de l'aménagement de l'existant, alternative que nous portons. En effet, pour les Ecologistes mais aussi pour les citoyens, les associations, les syndicats, comme d'ailleurs dans les conclusions de l'enquête publique, le constat est unanime. Nous vous en avons parlé au mois d'avril, dans cette même salle, et je vous en rappelle la synthèse. C'est un projet coûteux pour le budget des collectivités locales, et vous l'avez dit, Monsieur le Président, sans financement assuré, ce qui d'ailleurs vous inquiète, c'est un projet qui va se faire au détriment des trains du quotidien, alors que ces trajets représentent l'enjeu des années à venir. C'est un projet qui se fera au détriment des usagers, ça a été pointé par certains, parce que, quel que soit le type de financement retenu, public ou public/privé, il sera de fait financé par le contribuable et le voyageur. Sur le plan de l'emploi, ce qui a souvent été mis en exergue, le développement d'une LGV va provoquer une concentration des activités autour des grands centres urbains comme le nôtre, déjà bien pourvus, au détriment des territoires périphériques avec lesquels on fait semblant d'être solidaire si on accepte ce type de projet. C'est un projet destructeur de biodiversité et de terres agricoles et je ne vous rappellerai pas les chiffres que nous avons mentionnés en avril. En fait, en prenant cette décision, le gouvernement abandonne les territoires au profit du tout LGV et écarte les solutions alternatives. Avec, vous l'avez tous mentionné, zéro volet financier. Car aujourd'hui, la seule question qui se pose est la suivante : quelle collectivité va faire défection la première ? Toulouse Métropole va-t-elle aller regarder dans son plan pluriannuel d'investissement, cette fameuse ligne réservée, de l'ordre de 300 millions d'euros de mémoire, et dans laquelle on a regroupé tout ce qu'on ne sait pas financer parce que trop important. Ça fait 30 ans que la LGV c'est pour demain ! Et d'ailleurs, nous vous le disons avec franchise, ce sera certainement la même chose pour la troisième ligne de métro. Nous considérons qu'il faut arrêter de mettre sur la table l'argument du type : les autres l'ont, donc il nous la faut aussi ; ce fameux spectre que, Monsieur le Président, vous avez brandi.

Dans le même temps, un autre projet, programmé parmi les investissements Transport, n'a que trop attendu, alors même qu'il peut être effectivement financé et qu'il fait partie, lui, du PDU de notre territoire. Les commissaires enquêteurs ont rendu un avis favorable au prolongement de la ligne B du métro, certes avec des réserves, certes avec des recommandations, mais il est plus que temps de faire ce que l'on peut faire et qu'il est nécessaire et urgent de faire.

Une intervention également, parce que c'est indispensable, sur les réfugiés. Souvent, dans cette enceinte, nous entendons parler d'attractivité, de compétitivité, de productivité, de concurrence. Souvent on nous parle de concurrence entre les territoires, entre les entreprises et même entre les salariés ; c'est effectivement l'actualité d'aujourd'hui. Et maintenant s'ajoute la concurrence entre les réfugiés selon l'endroit d'où ils viennent. Certains fuient la mort liée à des conflits ; d'autres fuient la pauvreté qui tue aussi ; il y en a qui fuient les conséquences de la dégradation du climat, qui tue aussi en certains endroits. Et ces gens-là, on les met en concurrence avec des pauvres, avec des sans-abris, avec des sans-papiers. Ce n'est pas bien ! Ce n'est pas bien, je vous le dis comme je le pense, de mettre les choses sur ce plan-là. J'ai souvenir que, dans le quartier où j'habite, une adjointe de votre propre majorité, Monsieur MOUDENC, mettait en concurrence les bons pauvres, les pauvres

méritants et les autres. Moi je ne veux pas, au nom des élus écologistes, qu'on se situe sur ce registre de la mise en concurrence. L'ADN des élus écologistes, c'est la coopération et la solidarité. Certains d'entre nous ont assisté à des commémorations ; ils ont regardé le passé et ils se sont dit avec tristesse qu'ils ne pouvaient pas être fiers des conditions d'accueil des réfugiés d'hier : nos parents, nos grands-parents, nos arrière-grands-parents, souvent, pour beaucoup d'entre nous. Moi je veux que nous puissions, dans quelques décennies, dire : « Nous sommes fiers de ce que nous avons fait pour accueillir tous ces réfugiés ». C'est ça que je veux pouvoir dire à nos enfants ! Alors, non seulement nous ici à Toulouse Métropole, et bien évidemment en France, nous pouvons mais nous devons faire ; cela a déjà été dit. Alors, oui, Monsieur le Président, vous avez raison, chacun ses compétences ! Mais par contre, nous devons ajouter : chacun ses responsabilités, ses responsabilités de faire, ou de ne pas faire, d'être proactif ou pas. Nous devons proposer et nous ne sommes pas obligés d'attendre que l'État fasse les choses. Vous avez dit il faut que l'on recense les possibilités. Justement, sur un élément très précis, très factuel, sur notre territoire, il y a des choses à faire. La presse récente nous indique que sur notre territoire, il y a des réfugiés syriens arrivés en mars 2015. 135 réfugiés syriens sont là qui ont fui la barbarie, qui ont trouvé refuge dans le quartier des Izards, dans un immeuble géré par Habitat Toulouse, un immeuble voué à la démolition. Et à la fin de l'été, son président, Monsieur BIASOTTO, adjoint de Toulouse au logement, a engagé une procédure d'expulsion dont le jugement a été renvoyé au mois d'octobre par le tribunal. Et nous, élus écologistes, considérons effectivement que ce qui a été fait sur ce dossier n'est pas soutenable. Et nous voulons, à l'occasion de ce Conseil de Métropole, faire une proposition, que vous avez appelée de vos vœux. Nous voudrions que l'on cesse d'affirmer que Toulouse et sa métropole s'engageront sur l'accueil des réfugiés seulement quand l'État aura rempli sa mission d'accueil. Vous avez raison, cela relève de sa compétence régaliennne mais nous voulons également pointer les conditions d'accueil indignes de ces familles aux Izards. Les solutions que nous vous proposons, nous les avons sous les yeux. C'est par exemple la réserve foncière de l'ancien CEAT de Jolimont. Ce site est encore la propriété de l'État. Vous en avez stoppé la vente à Toulouse Métropole pourtant initiée par un protocole d'accord. Elle n'est pas réalisée parce que, Monsieur MOUDENC, vous estimiez que les conditions de la vente qui engage Toulouse Métropole obligent à la création d'un trop grand nombre de logements sociaux sur ce site. C'est assez ironique, reconnaissez-le, quand vous dites par ailleurs que Toulouse n'a pas assez de logements sociaux pour accueillir tous les réfugiés, et que vous mettez en concurrence les personnes qui ont besoin d'être aidées sur notre territoire et ceux qui auraient, demain, besoin d'être aidés parce qu'ils viennent au titre de réfugiés. Nous, on vous dit que, oui, on doit pouvoir envisager d'accueillir 135 ou plus, réfugiés, syriens ou autres, par exemple sur ce site. Bien évidemment, la faisabilité technique doit être étudiée, et on vous le dit très tranquillement, au cas où des bâtiments s'avèreraient inadaptés, on pourrait peut-être installer sur ce site des bungalows, par exemple ceux que vous destiniez au village des Roms de l'île du Ramier, et que vous n'avez pas installés à Paléficat. Des solutions nous en trouverons toujours. L'État fournirait le foncier, Toulouse Métropole fournirait la solution d'hébergement et ce serait, Monsieur le Président, l'expression de cet effort partagé que le maire de Toulouse, le président de Toulouse Métropole appelle de ses vœux depuis le début de la crise des migrants. On pourrait également penser à d'autres propositions formulées à l'État : le site de Francazal par exemple. Pour l'instant la destination de ce site n'est pas définitive ; elle pourrait être revisitée pour prendre en compte l'actualité récente. Pour terminer sur ce sujet, ajoutons que, sur le long terme, il faudra quand même que l'on relativise un certain nombre de choses. Vous parlez de la liberté communale, Monsieur le Maire, Messieurs les maires, mais il y a aussi la liberté de circulation et c'est une liberté fondamentale ! En Europe, on circule, les hommes circulent, pas que les marchandises.

Un tout dernier point rapidement si vous me permettez : Val Tolosa. A l'occasion de ce Conseil de Métropole, les élus écologistes associés aux élus du groupe Métropole citoyenne et du Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, vous présenteront un vœu concernant le projet de centre

commercial de Val Tolosa. C'est un méga centre commercial avec une réalisation qui va nécessiter des infrastructures à la charge du Conseil départemental, qui implique la destruction de 36 ha de terrain naturel. Les élus écologistes s'opposent vigoureusement à ce projet, en total décalage avec les enjeux d'aujourd'hui et de demain, parce que, entre autres, la multiplication de ces centres commerciaux périphériques entraîne la destruction, nous le redisons encore, de surfaces agricoles et naturelles, vitales pour notre avenir, et c'est une logique qui est en contradiction avec le SCoT de la grande agglomération toulousaine. Parce que Val Tolosa représente également une menace pour les commerces de proximité, et surtout parce que ce projet est entré dans une phase critique. Là encore, la confrontation, mais une forte résistance citoyenne s'est mise en oeuvre ; il y a des recours judiciaires en cours et c'est pourquoi nous demanderons tout à l'heure, lors du vœu, aux élus de se positionner contre ce projet qui aura des impacts directs sur notre agglomération et auquel d'ailleurs s'opposent des élus de tous bords politiques, dans un consensus finalement assez réconfortant.

Une dernière note positive pour conclure. Au début de ce mandat, les élus écologistes, dans un vœu, leur premier vœu, avaient demandé que les séances de notre Conseil puissent être filmées et retransmises. Aujourd'hui, nous testons cette technologie dans cette instance. C'est une bonne chose et nous nous en félicitons.

M. LACAZE

Au nom du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, je voudrais d'abord nous réjouir et nous féliciter de la décision de l'État. Je le dis à mes amis écologistes : cette annonce de l'État qui prévoit un investissement majeur pour notre territoire est une bonne nouvelle d'un point de vue de la mobilité. Effectivement, les hommes et les femmes circulent et pas que les marchandises. C'est une bonne nouvelle pour tous ceux qui se sont mobilisés contre la perspective d'un hub à l'aéroport de Toulouse-Blagnac. C'est une bonne nouvelle pour tous ceux qui sont attachés au réseau ferré et à son développement dans la région puisque, Marc PÉRÉ l'évoquait, nous ne sommes pas satisfaits des « bus MACRON », l'idée qu'on offrirait contre le réseau ferré public des solutions de transport en autocar. La LGV, effectivement, Michèle BLEUSE a raison, cela fait 30 ans qu'on l'attend et toutes les questions ne sont pas réglées par cette annonce : le financement, le calendrier... Je crois qu'il faudra rester vigilant, mais c'est une nouvelle importante et je crois, en tout cas c'est notre positionnement, que l'idée d'une LGV Toulouse-Narbonne permettant de relier l'axe vers Montpellier-Marseille ou vers Barcelone, désenclaverait complètement notre territoire qui, depuis des centaines d'années, est resté quand même enclavé par l'État français. La LGV est donc une bonne nouvelle aujourd'hui.

Par contre, Monsieur le Président, cela renvoie aussi aux décisions que vous prenez sur la mobilité à Toulouse. L'arrêt du tram devient une aberration, pour les Toulousains. Notre démographie se poursuit et créer un conflit avec le Conseil départemental, avec une grande partie de la population de l'agglomération, en ne validant pas le prolongement de la ligne B (PLB), est là quelque chose qui ne tiendra pas la route. Vous, vous défendez un projet, la troisième ligne de métro, où se posent aussi des questions de financement et de calendrier. A mon sens, les projets de PLB et de troisième ligne ne doivent pas s'opposer. Monsieur le Président, le tramway est une exigence des Toulousains maintenant. Il devra se poursuivre et converger vers la gare Matabiau, avec effectivement, une possibilité de circulaire. Je pense que dès l'annonce du gouvernement sur l'arrivée de la LGV, il nous faut agir ensemble pour que cette arrivée soit programmée au plus vite pour un désengorgement des transports toulousains. Là-dessus, il vous faudrait peut-être revoir votre copie. Il y a la réalité, la réalité des chiffres ; il y a aussi la réalité de la vie de nos concitoyens dans les bouchons et je ne pense pas souhaitable de mettre un arrêt à ce qui était prévu initialement pour un déplacement plus fluide dans l'agglomération toulousaine. Que nous ayons la troisième ligne de métro en plus, en 2030, 2032 ou 2028, eh bien moi je dis banco ! Mais cela ne peut pas se faire au détriment de la prolongation du tram, du prolongement de la ligne B.

A mon avis, mais nous en discuterons tout à l'heure, dans une ville étudiante comme la nôtre, revenir sur le tarif jeunes serait une erreur. Les étudiants commencent à se mobiliser ; nous serons à leurs côtés. Là aussi, je pense que cette question, je fais le lien avec la LGV parce que la question du coût du transport est une véritable problématique, le transport pour moi c'est de l'écologie, de la mobilité, de la sécurité et sur l'ensemble du territoire. Nous avons une spécificité : Toulouse est une ville jeune, une ville étudiante, et moi je souhaite qu'elle le reste. Je ne suis pas de ceux qui voudraient enlever cette jeunesse étudiante de la ville, écarter toute cette richesse, cette dynamique que nous apporte la jeunesse à Toulouse.

Mon collègue Marc PÉRÉ a évoqué le débat sur les aires de grands passages. Je souscris totalement à ses propos, pour ne pas faire plus long. Par contre, Monsieur le Président, nous avons affirmé un principe : Toulouse Métropole est une métropole solidaire. Nous voulons renforcer le dialogue entre tous les acteurs de nos territoires pour effectivement créer les conditions de plus de solidarité et de dynamique. Dans ce cadre, le débat autour des élections régionales interviendra et le résultat des urnes donnera des réponses, mais sur la question des compétences de la métropole, il importe de garder un dialogue extrêmement serein avec le Conseil départemental. Le groupe communiste l'avait déjà dit et nous nous étions adressé à votre prédécesseur, Pierre COHEN. Dans ce débat sur la question des réformes territoriales, nous nous sommes opposés à la loi, mais nous pensons que, d'un point de vue législatif, la question centrale est celle des coopérations solidaires entre les métropoles, la Région et les Départements. Et sur ces questions-là, il faut aussi avancer de manière forte. Vous l'avez vu, nos concitoyens sont dans de grandes difficultés ; les chiffres du chômage ne sont pas bons ; il y a une forte inquiétude chez les fonctionnaires territoriaux, liée à ces questions de relations entre les métropoles, les départements et les régions. Je pense important d'y répondre et nous devons nous situer dans un développement de l'emploi dans la Fonction Publique et dans notre collectivité ; c'est un challenge à tenir.

Sur la question des réfugiés et du vœu, nous voterons sans réserve le vœu socialiste tel quel. J'é mets une question de procédure à la lecture des amendements qui viennent de nous être distribués : si ces amendements cherchent à ce qu'un vœu commun soit voté, eh bien j'ai un peu d'expérience en politique, ce qui nous est distribué sur la table, ça manque d'abord de correction pour les groupes qui présentent des vœux car c'est une réécriture totale ! C'est assez compliqué à suivre. Je crois que notre positionnement, Mesdames et Messieurs, va être important. Monsieur le Président, vous êtes un dirigeant des Républicains. Il y a eu, dans ce débat, des dérapages graves de la part de votre formation politique. La dernière en date, qui je crois est contredite par vos dirigeants, c'est que la France serait « un pays de race blanche ». Ce n'est pas vrai, ce n'est pas ça, la France ! Oui, vous pouvez souffler mais je peux aussi le dire. Un maire n'a pas le droit de « trier » les réfugiés selon des critères de religion. Nous avons entendu cette affirmation du côté de vos amis politiques. Vous avez pris une position, Monsieur le Président, que nous soutenons et qui est de dire : « Nous accueillons mais posons la question des moyens donnés par l'État ». Là-dessus, nous vous soutenons. Mais pourquoi, à travers les amendements que vous déposez, cherchez-vous à créer une opposition dans le débat en enlevant le terme « sans réserve » pour le remplacer par « sous conditions » ? Il y a une semaine, vous étiez à la Cité Madrid. Sous la mandature de Pierre COHEN, la ville de Toulouse avait accepté une donation d'Antonio DAVILA, sculpteur républicain espagnol. Sur la mémoire de l'exil républicain espagnol, la Ville a voulu saluer le travail de l'équipe précédente, travail aujourd'hui poursuivi par l'actuelle majorité toulousaine. A travers le débat sur ce vœu, notre collectivité prend position officielle et parle à la France, à l'Europe. Parce que nous sommes Toulouse Métropole, parce que Toulouse a été la capitale de l'exil républicain espagnol et qu'en tous temps, vous l'avez souligné dans tous vos discours, Toulouse est une terre d'accueil et Toulouse a toujours su faire face à l'accueil des réfugiés.

Dans ce débat, je ne pense pas obligatoirement nécessaire de se situer dans la discussion stratégique ou géostratégique, et de revenir sur les choix internationaux qui ont été faits, malheureux mais depuis

très longtemps, en Afghanistan contre l'URSS et puis effectivement, dans la dernière période en Lybie contre KHADAFI. Nous sommes confrontés à une situation qui est là : des hommes, des femmes et des enfants ont décidé de marcher, de franchir les frontières. D'autres l'ont fait en d'autres temps et des familles toulousaines ont toujours accueilli les hommes et les femmes qui se retrouvaient au bord de la Garonne, démunis. Vous nous avez dit en introduction que ces réfugiés ne sont pas encore arrivés, mais nous en avons déjà et ma collègue Michèle BLEUSE vous a fait des propositions concrètes. Elle a cité le cas de réfugiés syriens présents à Toulouse.

Pour revenir à la proposition du groupe socialiste et son vœu qui affirme que Toulouse n'a pas changé, que Toulouse reste une ville grandement ouverte sur le monde, mon collègue Claude RAYNAL a raison, Monsieur le Président, nous trouverons ensemble les solutions techniques. Vous avez rapporté les propos du Préfet tout à l'heure en disant qu'aujourd'hui, très peu de réfugiés choisissent Toulouse pour destination ; mais il y en a et il y en aura. Alors, je le dis au groupe « Toulouse Métropole d'Avenir », il faut trouver, au delà des amendements que vous nous proposez, le moyen d'arriver sur un vœu unanime. C'est, à mon avis, dans la tradition qu'au-delà de nos points de divergence ponctuels, nous restions porteurs d'une tradition d'une ville, d'une métropole ouverte sur le monde. Affirmons notre volonté d'un accueil « sans réserve ». Gardons effectivement que l'État a des responsabilités et se doit de les assumer mais ne mettons aucune réserve à notre devoir d'humanisme, d'humanité, un devoir qui doit nous animer, nous, élus de l'agglomération toulousaine face à ce que vous présentez vous-même comme ne constituant pas, pour l'instant, un afflux de réfugiés très important. Je n'ai pas eu le temps de lire tous les amendements mais je vois qu'il y a beaucoup de suppressions et de changements de paragraphes, un certain nombre de modifications. Je crois que le but d'un vœu c'est plutôt l'affirmation d'une recherche politique. Monsieur le Président, il y a environ un an, vous vous étiez exprimé en tant que Maire, au Conseil municipal de Toulouse, à la suite d'une intervention de ma part dans laquelle je saluais le combat du peuple kurde contre Daech, qui a failli être écrasée à Kobané et les combattants kurdes ont réussi à libérer cette ville avec l'aide de combattants de l'opposition syrienne. A l'époque, nous avons évoqué la possibilité d'une action humanitaire, puisqu'il y a des millions de réfugiés dans les villes turques aujourd'hui qui ont fui la guerre en Syrie. A la suite de ce débat et de ce vœu, dans le mois qui vient, ce serait bien qu'il y ait une annonce concrète de Toulouse Métropole ou de la ville de Toulouse pour une action humanitaire limitée, étant bien entendu que ce n'est pas ici que nous résoudrons l'ensemble des questions qui se posent. Mais comme l'a fait la ville de Paris, nous pourrions étudier la possibilité, par un versement, d'une aide financière pour par exemple acheter des lits de camp, des couvertures, des tentes... et renforcer les moyens humains permettant de gérer la situation sur place. Je pense que cela nous honorerait, qu'au-delà d'un vœu et d'une déclaration de principe, nous trouvions des solutions techniques ici et que nous soyons également efficaces là-bas. Nous avons une responsabilité collective. Moi je me situe dans l'opposition dans cette assemblée sur plusieurs sujets mais je crois que la majorité de Toulouse Métropole, le groupe Toulouse d'Avenir, a une responsabilité particulière, même si j'ai entendu des soupirs lorsque j'ai évoqué les positions de dirigeants nationaux des républicains, sur le vœu qui va être approuvé au bout du compte. Je pense que l'ensemble de nos concitoyens serait scandalisé si nous n'arrivions pas à agir en commun.

M. CARLES

Je voudrais aussi intervenir sur deux sujets : celui de la LGV d'abord pour, avec un certain nombre de mes collègues, me réjouir de la décision prise par l'État d'engager cette ligne à grande vitesse. On peut entendre ici ou là des réserves. Mais je me souviens qu'à une époque, il y avait des réserves sur l'implantation de la chaîne d'assemblage A 380. Aujourd'hui, je crois qu'on peut se réjouir d'avoir fait le pari d'accueillir cette chaîne d'assemblage, au regard du nombre d'emplois qu'elle génère et du positionnement de notre territoire sur cette dimension aéronautique. Ce que je voudrais dire, c'est que le choix du gouvernement d'implanter la LGV, on doit aussi le recevoir comme un signal, le signal

que notre territoire est un territoire dont la dynamique contribue à la dynamique globale du pays. C'est une reconnaissance mais cela nous confère aussi, me semble-t-il, un certain nombre de responsabilités et notamment des responsabilités d'accompagnement de cette décision. Or, dans le processus d'accompagnement, nous avons déjà pris un certain nombre de décisions : la création du Parc des Expositions, les travaux engagés sur l'amélioration des mobilités... tout ça doit être, me semble-t-il, complémentaire à cette décision de création de la LGV et donc nous nous en réjouissons. Sur la question des réfugiés, je crois que l'accueil de 30 000 réfugiés pour la France, n'est pas un sujet ! Quand on replace cela à l'échelle de chacun des territoires, le nombre de familles que nous avons à accueillir est relativement peu important et nous saurons dans tous les cas les accueillir. Je considère que les propositions qui ont été faites, c'est à dire que cette question devait être traitée à l'échelle métropolitaine et qu'elle devait ensuite être organisée autour d'une coordination, va nous permettre de traiter cette question. Effectivement le message que nous devons envoyer, et Claude RAYNAL nous invite à le faire, est un message d'accueil, d'ouverture, de solidarité, plutôt que de traiter les questions opérationnelles d'accueil. Je crois que nous n'aurons aucune difficulté à les traiter, au regard du nombre de réfugiés. Je crois que nous devons aussi nous interroger sur le fait que ces réfugiés ne font pas le choix de la France. Ils font le choix de l'Allemagne, de l'Angleterre... La France « terre d'accueil », qu'est-elle devenue ? Qu'est-ce qu'elle est devenue en termes d'image ? Je crois que nous devons redonner à la France cette image, son histoire qui est celle d'une terre d'accueil. Donc ce vœu, c'est plutôt un message d'empathie, avec la volonté de comprendre ce qui est en train de se passer. J'ajoute que les problèmes aujourd'hui liés aux 30 000 réfugiés ne sont rien au regard de ce qui pourrait se passer demain. Donc, sur cette question, je pense, comme le disait Pierre LACAZE, qu'il serait tout à fait important que nous arrivions à un vœu voté à l'unanimité pour dire qu'effectivement Toulouse est cette terre prête à accueillir, ce territoire prêt à tendre la main. Juste un point sur Val Tolosa puisque la question a été évoquée. J'ai suivi les travaux du Conseil départemental qui a décidé de surseoir jusqu'au printemps sur cette question. C'est une décision sage beaucoup plus que celle consistant à affirmer des choses définitivement. Nous pouvons nous associer à la démarche du Conseil départemental sur cette question.

M. BRIAND

Je serai bref, renvoyant au débat qui aura lieu sur le vœu déposé par le groupe socialiste et sur lequel nous présenterons des amendements : la question de l'accueil des réfugiés syriens. Sur l'importante décision annoncée sur la LGV, comme l'a indiqué Jean-Luc MOUDENC, la satisfaction attend effectivement confirmation. Ce projet est essentiel pour l'attractivité de notre territoire et cette annonce ne peut pas obérer et cacher les questions importantes qui se posent sur le financement et sur les conditions de sa mise en œuvre. Sur ce sujet comme sur d'autres, on ne peut rester simplement sur des déclarations de principe, sur des principes d'affichage, mais bien dans la responsabilité et dans la réalité de l'action et du développement local. L'arrivée de la LGV à Toulouse, c'est bien évidemment une occasion unique, non seulement de désenclaver notre territoire, de nous rapprocher de la métropole de Bordeaux, de l'Île de France mais c'est également une étape essentielle vers d'autres étapes que nous appelons de nos vœux, notamment l'horizon de Montpellier et plus loin de Barcelone. C'est également un élément essentiel de structuration de notre territoire. Pierre LACAZE l'a dit, la LGV est un élément essentiel pour les déplacements, et c'est bien pour cette raison que nous travaillons à la réalisation de la troisième ligne de métro. Car avec la LGV arrivant à Matabiau, qui peut croire que la seule ligne A suffise à intégrer les flux extraordinaires qui seront constatés demain sur cette gare ? Qui peut croire qu'un tramway, dont je rappelle la capacité maximale : le cinquième d'une ligne de métro, puisse absorber de tels flux ? Certainement pas nous et je dirais même moins encore la Région. J'étais hier en commission Transport de la Région, qui attend avec impatience la décision de Toulouse Métropole et de Tisséo, l'autorité organisatrice des transports, sur la troisième ligne. La Région sait que Matabiau, avec la LGV, constituera un flux de

circulation extraordinaire. Donc, ne restons pas uniquement sur des questions d'affichage ! Essayons de regarder quelles seraient les meilleures décisions, compte tenu du contexte nouveau que nous avons à prendre en compte. Nous verrons à la fin de l'année, lorsque l'ensemble des éléments seront sur la table, quelles seront les décisions non pas de dogmatisme, non pas d'affichage, mais celles qui correspondent aux intérêts essentiels de notre territoire et des habitants de la métropole. Je crois pour ma part, que demain ces habitants trouveront, avec cette troisième ligne, un outil de désenclavement extraordinaire de notre agglomération, un élément complémentaire des TER. C'est à mon avis un projet essentiel qui marquera notre territoire. Alors, chacun est libre bien évidemment d'exprimer son point de vue, chacun est libre, y compris même lorsque ailleurs, au sein d'une même majorité, ils adoptent constamment des positions diverses sur un dossier comme la LGV. Mais nous devons agir en responsabilité sur nos dossiers, en responsabilité sur les autres dossiers, nous aurons l'occasion d'en parler tout à l'heure au moment du vœu déposé sur Val Tolosa.

Une dernière remarque peut-être pour rebondir sur les observations de Madame BLEUSE qui parlait de déni de démocratie. Je rappelle simplement que notre République, celle à laquelle nous sommes tous attachés, est fondée sur un certain nombre de principes, et notamment sur le fait que les décisions publiques sont soumises à des contrôles juridictionnels. Lorsque des décisions interviennent, qu'elles sont soumises au contrôle juridictionnel, finalement le déni de démocratie c'est au nom d'une minorité, agiter le spectre du déni de démocratie pour contester une décision régulière qui découle des principes de fonctionnement de la République. Cette méthode de remise en cause du fonctionnement de notre système républicain, c'est elle qui porte préjudice ! Nous devons faire en sorte que les débats publics se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Nous devons faire en sorte d'améliorer les procédures des enquêtes publiques, faire en sorte que tous les arguments puissent être exprimés, mais le débat qui a lieu lors des enquêtes publiques, le contrôle juridictionnel, ne doivent pas, in fine, être remplacés par un débat porté par des minorités agissantes et parfois violentes, comme nous l'avons vu ces derniers mois à Toulouse et qui, finalement, viennent contester un processus éminemment démocratique. Voilà ce que je souhaitais dire en préliminaire ; nous aurons, dans le cours de la séance, d'autres occasions de répondre à certains aspects et j'interviendrai sur la question des réfugiés à l'occasion de l'examen du vœu du groupe socialiste.

M. MOUDENC

Je ne veux pas trop allonger les choses et, moi aussi, je m'exprimerai sur les réfugiés ne serait-ce que pour répondre aux interpellations qui m'ont été adressées au cours du débat. Quelques points très rapides.

Marc PÉRÉ a posé une question sur les aires de grands passages et souhaitait savoir si le groupe de travail avait travaillé ? Je confirme que Karine TRAVAL-MICHELET et Franck BIASOTTO ont effectivement conduit la réflexion. Un travail a été fait et moi, je ne nie pas le travail fait par les collègues. Aujourd'hui, ce travail n'a pas abouti pour une raison très simple, c'est que personne ne se porte candidat pour accueillir une aire d'accueil ! Voilà ! Moi j'ai indiqué que la ville de Toulouse serait au rendez-vous pour l'une des deux aires d'accueil de grand passage que le schéma départemental nous demande ; aucune des 36 autres communes ne s'est portée volontaire, ni auprès du groupe de travail, ni auprès de moi-même, depuis que ce groupe de travail a commencé à traiter cette question. Par conséquent, nous allons devoir prendre le problème autrement, puisque de toute façon, nous avons l'obligation de le régler. On est dans une situation un peu schizophrénique, où certains maires ici, se plaignent des occupations illégales et disent : « Mais quand est-ce que nous décidons des aires de grands passages ? » et, en même temps, aucun d'entre eux ne se porte candidat pour les accueillir. Je ne leur jette pas la pierre parce qu'étant maire moi-même et connaissant les difficultés que chacun connaît, je ne peux que les comprendre. Simplement, à un moment, il va falloir qu'on surmonte cette contradiction et qu'on trouve une méthode. Donc, il faut regarder cela. Je vais maintenant me tourner vers le Préfet puisque nous nous inscrivons dans une démarche voulue par

l'État, mais je redis ma conviction qu'on ne peut pas avancer uniquement sur Toulouse ; on ne peut pas avancer sur une aire et pas sur deux. Soit on traite le problème soit on ne le traite pas ! Moi je suis pour le traiter mais à ce moment-là, on doit le traiter ensemble, en responsabilité. Voilà ma position et nous allons essayer de faire évoluer ce dossier.

Sur la LGV, les transports en commun, un certain nombre de déclarations ont été faites dans les propos liminaires. D'abord, ce qui s'est passé sur la LGV ça montre bien qu'il peut y avoir un avis défavorable et une décision favorable. Donc l'inverse est vrai ! Je retiens cette jurisprudence. Elle m'intéresse. Il peut y avoir un avis favorable sur un projet et une décision défavorable après. Pourquoi ? Parce qu'effectivement, la démocratie est ainsi faite et je remercie Sacha BRIAND d'avoir rappelé les principes qui malheureusement s'éloignent du débat public, alors qu'ils sont fondamentaux : les assemblées sont souveraines. Et que je sache, c'est nous qui sommes élus, et pas les commissaires enquêteurs ! Le rôle des commissaires enquêteurs, c'est de faire des enquêtes publiques, c'est-à-dire de poser le débat, d'entendre les contestataires, puisque, effectivement, ce sont plutôt ce type d'expressions qui émergent dans les enquêtes publiques, c'est souvent à sens unique ! Aux commissaires de faire le tri, de prendre en compte les problèmes, les questions, de faire des suggestions, de façon à ce que l'autorité qui décide puisse tenir compte de l'avis formulé à l'issue de l'enquête, puisse écouter tel ou tel point, sans pour autant prendre tout pour argent comptant bien évidemment. D'ailleurs, je crois que cette assemblée l'a prouvé lors de la mandature précédente. Par conséquent, au fond, les choses ne sont pas extrêmement nouvelles de ce point de vue-là. Ce que je retiens en matière de transport en commun, puisque le lien a été fait, de manière pertinente d'ailleurs par plusieurs orateurs, entre la décision gouvernementale de faire la LGV, et la problématique des transports en commun, ce que je retiens moi de la décision, entre autres, du gouvernement, c'est qu'elle rend incontournable la troisième ligne de métro, et qu'elle rend incontournable le calendrier sur lequel nous travaillons, c'est-à-dire la troisième ligne de métro en service en 2024, au moment où arrivera la LGV. A partir de là, il y a forcément une synergie entre les deux décisions. J'ai bien entendu Pierre LACAZE qui nous parle de son monde idéal où l'on ferait, si j'ai bien compris, tout à la fois la troisième ligne qu'il juge positivement, la ligne de tramway depuis l'aéroport, et puis le PLB. Ecoutez, si on peut tout faire, si on peut tout financer, pourquoi pas ? Simplement je crois qu'il faut être un peu sérieux. Pour les prochains mois, j'attends des débats et des études à Tisséo, qu'ils nous éclairent et que sur ces bonnes intentions et toutes ces idées éminemment sympathiques et positives, nous puissions enfin poser un regard pragmatique et permettre à l'autorité organisatrice et donc à la Métropole en premier lieu, de déterminer ce que l'on fera.

Sur la tarification sociale, j'ai noté une position qui est tout à fait admissible et qui est dans le débat. Je mets toutefois en garde notre collègue LACAZE sur certains excès lorsqu'il dit : « Je ne veux pas enlever la jeunesse et la richesse étudiante de Toulouse » Je le rassure, quelle que soit la décision prise en la matière, la jeunesse et la richesse étudiante de Toulouse seront intactes et préservées. Je note d'ailleurs que la deuxième ville universitaire de France après Paris, c'est-à-dire la ville de Lyon pratique un tarif pour les jeunes qui n'est pas celui de Toulouse. Pour autant, c'est la deuxième ville universitaire de France et c'est une ville jeune. Donc gardons-nous des expressions grossières et là aussi, restons sérieux et pragmatiques.

Sur la nécessité du dialogue avec le Conseil départemental sur les transferts de compétences, que ce dialogue soit serein, oui ! Moi, je souhaite un dialogue serein, mais donc un dialogue respectueux des deux côtés. C'est par exemple un dialogue qui n'accepte pas des préalables surtout quand ils sont exprimés dans la presse. Le dialogue, ce n'est pas symbole de chantage. Je le dis à titre préventif, et puis on verra. Il y a le chantage avec le sourire ; il y a le chantage sans le sourire. J'ai cru comprendre que le sourire est à l'ordre du jour, je souhaite qu'il ne soit pas simplement de façade.

Nous allons maintenant aborder la question du vœu sur les réfugiés et je vais donc demander à Pierre COHEN de présenter le vœu du groupe socialiste.

M. RAYNAL

Je vais demander une suspension de séance mais avant, peut-être un point de méthode, me semble-t-il serait utile ?

M. MOUDENC

Ce que je propose en termes de méthode, c'est que l'orateur du groupe socialiste, Pierre COHEN ou peut être quelqu'un d'autre, c'est comme vous voulez, présente le vœu socialiste puis que le Président du groupe Métropole d'Avenir présente le vœu déposé et qui a été distribué, et qu'ensuite les autres orateurs, tous les autres orateurs qui voudront s'exprimer puissent le faire.

M. RAYNAL

Alors, avec le sourire, Monsieur le Président, je vais vous dire, j'ai bien apprécié votre formulation, qui vient de changer par rapport à la nôtre. Vous avez parlé du « vœu de Toulouse Métropole ». S'il y a un vœu de Toulouse Métropole, on en discutera à part. Je veux dire que le vœu du groupe socialiste n'est pas amendable de la manière dont vous le proposez. Un amendement, c'est quand on change un mot pour un autre... qu'on améliore un phrasé... pour cela, pas de problème. Mais là, ce que vous proposez, ce ne sont pas des amendements sur notre vœu, c'est un autre vœu ! Et je me permets de vous dire également, que non seulement c'est un autre vœu, mais qu'il est hors délai ! Donc, il y a un vœu qui est dans les délais, celui du groupe socialiste et je n'en connais pas d'autre. Maintenant je demande une suspension de séance.

M. MOUDENC

Si vous proposez une suspension de séance, on vous l'accorde. Simplement, je vous dis que vous n'allez réécrire la procédure et le règlement intérieur comme ça vous arrange. Il y a un vœu déposé par le groupe socialiste et des amendements présentés par un autre groupe. Par conséquent, ce sont des amendements, ne vous en déplaise ! Que le vœu amendé ne vous convienne pas, j'ai cru comprendre que ce serait le cas, ça ne m'étonne pas ; je dirais même que ça m'arrange. C'est important de faire apparaître les différences de temps en temps et je souhaite les faire apparaître. Par conséquent nous discuterons du vœu originel et du vœu amendé. J'accorde une suspension de séance de 5 minutes.

.....
Suspension de séance

.....
.....
Reprise de séance

M. MOUDENC

Claude RAYNAL nous indique que c'est bien Pierre COHEN qui présente le vœu.

M. COHEN

Je ne veux pas alourdir le débat parce que beaucoup de choses ont été dites et en particulier par Claude RAYNAL concernant la façon dont vous avez traité le sujet. Je trouve que vous avez pris une position très rapide, en tant que maire de Toulouse, qui m'a profondément choqué. Elle a été largement adoucie et complétée quand vous êtes allé à Paris et que vous avez rencontré un certain nombre de maires de grandes villes. Et en tant que président de l'Association des Maires de grandes villes de France, vous avez pris une position beaucoup plus nuancée, avec évidemment un certain nombre de points que nous partageons. J'ai eu autrefois l'occasion de lancer la création d'un réseau de

viles solidaires et nous avons d'entrée dit au ministre de l'Intérieur que la générosité, la solidarité, le volontariat des communes devait accompagner l'accueil des réfugiés mais ne devait pas enlever la compétence régaliennne de l'État car le droit d'asile en est une. Donc, vous avez pris des positions qui regroupaient un certain nombre de sujets sur lesquels nous étions d'accord. Par contre, quand vous êtes revenu, vous avez retrouvé votre discours initial, quand d'autres maires de grandes villes qui ne sont pas obligatoirement socialistes, avaient, eux, des positions qui me semblaient beaucoup plus à la hauteur des problèmes que nous rencontrons. Je pense notamment au maire de Bordeaux, que vous appréciez fortement. Nous ne pouvons pas tomber dans le piège qu'a essayé de dresser le Front National, en mettant en concurrence les réfugiés avec un certain nombre de publics qui ont certes des besoins, sur lesquels nous avons des responsabilités et vis à vis desquels nous devons trouver des solutions, avec ce problème national et international qui nous est posé. Évidemment, on peut avoir des débats à l'infini sur ce qu'il aurait fallu faire, il y a trois ans, en Syrie. On pourrait, c'est vrai, avoir une anticipation beaucoup plus fine des mouvements de populations, mais quand vous avez des millions de réfugiés qui arrivent dans les pays situés à côté de la Syrie et de l'Irak, avec un « trop plein » qui amène des pays comme la Turquie, à « lâcher du lest » pour que ces réfugiés partent ailleurs, parce que ces pays sont dans des conditions incommensurablement différentes des nôtres, on ne peut pas considérer que ça pouvait se prévoir il y a un an, il y a six mois. Donc, de fait, les réfugiés sont arrivés en masse. On peut reprendre le débat sur l'Europe et discuter de la notion de quotas. Même le président de la République, assez réticent sur la question, les a finalement accepté avec Madame MERKEL, compte tenu de la problématique posée aux portes de l'Europe. On peut dire que l'ensemble des pays d'Europe devraient être solidaires et ne pas jouer à celui qui fermerait les frontières, comme le fait honteusement la Hongrie avec des barbelés, voire même des moyens militaires pour essayer d'empêcher les réfugiés de passer. C'est un problème européen et comment la France peut-elle se mettre en marge d'un processus qui nous est posé à l'évidence ? Ce n'est pas un problème idéologique, c'est un problème culturel. Nous avons la responsabilité d'accueillir ces réfugiés et de trouver des solutions. J'ai quand même en mémoire, vous l'avez tous ici, la Retirada et nous sommes fiers de ce que nous avons fait pour les réfugiés espagnols, de 1936 à 1939. Nous sommes fiers de ce qui s'est passé depuis 1939, avec l'apport des réfugiés espagnols dans tous les domaines de la vie toulousaine : la Recherche, la Culture... Tout ce qui fait qu'aujourd'hui, Toulouse est certainement tout autre que si elle était restée avec seulement des « Français de souche ». Mais je ne peux pas oublier que pendant quelques jours, pendant quelques semaines, on a accueilli les réfugiés espagnols dans des camps. Et je n'ai pas envie que dans 30 ans, on dise que notre génération a eu le même réflexe, la même façon de faire et tout ça parce qu'au fond, on ne les a pas voulus, ou alors simplement du bout des doigts, en les maintenant en exclusion. Le problème des réfugiés est un problème universel et je sais que la notion d'immigration a été une victoire idéologique de tout ce que j'appelle la Droite extrême et de l'Extrême Droite. Eh bien, oui, n'ayons pas peur de poser le problème, pour une fois où la solidarité, la générosité peut se poser, pour reprendre le problème de l'immigration. L'immigration ne consiste pas simplement à accueillir largement ; bien sûr qu'il faut être responsable, mais il faut aussi se poser la question de pourquoi les gens partent. La question, c'est aussi de se demander comment on fait sur le plan international pour qu'un maximum de gens ne parte pas. Comment fait-on, avec des inégalités de plus en plus criantes entre nos pays d'Europe ou occidentaux et ces pays d'Afrique ou du Moyen-Orient ? Un vrai problème se pose et si je sais qu'on parle beaucoup de climat, de risques, c'est aussi l'occasion aujourd'hui de poser le vrai problème qui est celui des inégalités dans le monde entier. Nous avons une responsabilité de les accueillir et de poser la question, avec l'État, en responsabilité. L'État ne peut pas les accueillir si les collectivités locales ne font pas le travail ; c'est une alchimie à trois pieds : l'État responsable, les collectivités accueillantes, la population et les associations jouant le jeu et faisant que cette générosité, cette solidarité s'exerce véritablement pour éviter le rejet, que l'autre soit mis au banc des accusés. Vous avez eu un réflexe, un argument que j'ai trouvé quand même un peu fort. Vous avez mis en avant le

besoin en logements. Mais nous, nous avons toujours fait la différence entre ce fameux chiffre de 25 000, qui est un chiffre qui intègre tout type de demande : les mutations à l'intérieur du parc HLM, les demandes provenant de ceux déjà logés dans le parc privé. En réalité, il y a beaucoup moins, mais encore trop, de gens qui demandent des logements sociaux de manière urgente. Et quand même, mettre en avant ce chiffre de 25 000 sur les médias, comme si c'était le moyen de récuser l'accueil des réfugiés, ce n'est pas correct. Ensuite, vous avez montré quand même que sur les sujets qui étaient de votre responsabilité, vous n'étiez pas toujours aussi généreux et disponible. Sur la question des aires d'accueil des Gens du Voyage, par exemple, vous dites qu'il n'est pas possible que Toulouse donne l'exemple. Nous avons la volonté de le faire. Pourquoi vous ne pourriez pas le faire ? Cela apporterait la preuve que ce n'est pas aussi nocif, aussi désastreux, aussi catastrophique pour l'environnement, en le faisant correctement. Et ensuite je suis sûr qu'il y aura un autre maire qui acceptera de le faire, par la preuve. Je rappelle que vous avez reculé devant 15 ou 20 personnes qui se mettaient devant les bulldozers ; vous avez reculé et on se retrouve maintenant avec un chantage de votre part vis-à-vis du Préfet sur le thème : « Tant qu'il n'y aura pas de solution, je n'accepterai pas de réfugiés ! »

J'en viens juste à la méthode sur ce vœu. Évidemment, nous l'avons déjà subie votre méthode ! C'est-à-dire que vous préparez des amendements qui dénaturent tellement notre vœu que vous savez très bien qu'on ne pourra pas le voter. Vous n'allez pas me refaire le coup du Conseil municipal de Toulouse où vous me disiez que j'avais fait la même chose il y a deux ans. J'ai visionné les conseils municipaux d'il y a deux ans, je regrette, quand j'ai fait voter le vœu amendé, vous n'aviez jamais demandé de faire un vote sur votre vœu. Nous l'avons demandé et vous avez refusé. Vous avez le droit de faire voter le vœu amendé mais je pose formellement une question : est-ce que vous nous laisserez voter notre vœu initial ?

M. MOUDENC

Avant de donner la parole à Sacha BRIAND pour la présentation des amendements, je réponds à la question de procédure. Ce sont des amendements, basés sur un vœu déposé. A partir de là, nous discutons et je ferai voter les amendements en premier, comme cela se pratique dans toutes les assemblées. Vous avez été parlementaire pendant quinze ans. Vous savez bien que c'est comme ça que l'on fait : un texte vient, soit une proposition soit un projet de loi ; des amendements sont déposés par ceux qui veulent en déposer et on vote d'abord les amendements. Certains sont votés, d'autres ne le sont pas et on aboutit à un texte final qui est le texte intégrant les amendements qui ont été votés. Évidemment, on ne vote que sur ce texte-là. C'est donc de cette manière-là que nous allons procéder. Du reste, lorsque l'on tourne son regard vers, par exemple, le Conseil régional, le président MALVY, président depuis 1998, depuis 17 ans, procède ainsi. Quand un vœu est déposé, il fait d'abord voter tous les amendements et à la fin, c'est le vœu amendé qu'il met aux voix. Je n'ai pas entendu d'ailleurs une protestation sur cette méthode. Donc cette méthode normale, que je n'ai pas inventée, que nous n'avons pas inventée, nous allons la mettre en œuvre. Je vous confirme effectivement que le vœu originel du Parti Socialiste ne sera présenté en tant que tel que dans l'hypothèse où tous les amendements que nous proposerons seraient repoussés. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs de ces amendements serait adopté, ce serait le vœu ainsi amendé, et lui seul, qui serait soumis au vote de l'assemblée. Voilà, vous êtes éclairé par une réponse qui, je crois, est sans ambiguïté.

M. BRIAND

Le Groupe Métropole d'Avenir propose donc cinq amendements qui regroupent pour certains les modifications qui vous sont présentées sur le document qui a été distribué. Au-delà des premiers paragraphes de présentation du contexte, sur le dispositif du vœu proposé initialement par le groupe socialiste :

« affirment sans réserve leur volonté de contribuer à l'accueil dans notre pays des demandeurs d'asile qui fuient notamment les combats en Syrie et en Irak », un premier amendement visant à substituer au terme « sans réserve » l'expression « *sous conditions* » accompagné du paragraphe explicatif permettant de comprendre ces conditions, et notamment « *demandent à l'État d'assumer ses compétences régaliennes sur l'hébergement d'urgence et le droit d'asile autrement dit d'assurer, par un plan national, l'accueil, la mise à disposition des moyens, de négocier avec l'Europe des moyens financiers, de proposer une méthode, des calendriers, des partenaires, une organisation sociale.* »

Le second amendement vise à supprimer le second paragraphe du vœu original et à le substituer par le paragraphe suivant : « *demandent à l'État de créer 20 000 places en centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) comme réclamé par le président de la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (la FNARS), Louis GALLOIS* ».

Le troisième paragraphe serait complété après les mots « de leur dossier » par la mention suivante : « *toutefois, en aucun cas, cela ne se fera au détriment des 25 000 dossiers des demandeurs de logements sociaux en attente* » accompagné d'un paragraphe complémentaire « *Apportent leur soutien aux 750 demandeurs d'asile déjà présents à Toulouse Métropole, qui ne peuvent accéder aux hébergements prévus pour eux, les places annoncées en plus (juin - septembre) étant insuffisantes dans les centres d'accueil - et également - aux concitoyens en situation d'errance ou sans domicile, ainsi qu'aux ressortissants européens précaires qui vivent dans des bidonvilles* ».

Le quatrième amendement propose de supprimer le paragraphe présenté dans le vœu original, et de le remplacer par « *Ont mis en place sur proposition du président de Toulouse Métropole, validé en Conférence métropolitaine du 17 septembre 2015, un groupe de coordination composé d'un représentant élu de chacune des 37 communes de la métropole, ainsi que d'une cellule technique de coordination et de suivi* ».

Enfin, le dernier amendement est composé de trois paragraphes :

- « *S'engagent à mettre en place dans chacune de leur commune un recueil où seront recensés et identifiés les acteurs associatifs et privés volontaires pour venir en aide aux réfugiés. Si la coordination des dispositifs susceptibles d'être mis en place se fera à l'échelle de la métropole, chaque commune reste libre, par la suite, d'accueillir ou non des réfugiés* »

- « *Mandatent le Président de Toulouse Métropole pour obtenir de l'État en région les précisions indispensables sur le nombre de demandeurs d'asile syriens qui devraient être reçus sur le territoire métropolitain, mais aussi sur les critères qu'il retiendra pour identifier les zones tendues qui seraient en difficulté pour recevoir ces réfugiés* »

« *Proposent de réfléchir à un éventuel soutien financier pour améliorer les conditions de vie dans un ou des campements situés aux confins de la Syrie, dans le cadre de la coopération décentralisée* ».

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, ces propositions d'amendement visent à répondre à la juste remarque de Pierre COHEN : il s'agit de poser les vrais problèmes, de rappeler que l'État est responsable et que c'est un équilibre où les objectifs que nous devons affirmer ne seront pas simplement un discours, mais bien des conditions concrètes permettant l'accueil, dans les meilleures conditions possible, des réfugiés.

M. RAYNAL

Monsieur le Président, je vous ai écouté, j'ai bien écouté Sacha BRIAND et je voudrais faire deux remarques à ce stade. On peut considérer que la liste extrêmement longue des amendements, pour ne pas dire le doublement de l'écriture du vœu initial par Sacha BRIAND et par le groupe qu'il représente s'apparente à des amendements. Tout le monde a bien compris qu'ici nous jouions sur les mots. Il ne s'agit pas d'amendements mais d'un changement total de l'orientation du vœu initial et ce, dès les premiers mots, évidemment. Je l'ai indiqué tout à l'heure : on remplace les mots « sans réserve » par « sous conditions » c'est-à-dire très exactement l'inverse de notre proposition. Donc, nous jouons sur les mots. Nous ne sommes pas du tout sur une vision d'amendements mais sur une

vision de bouleversements. C'est en réalité un nouveau vœu, qui pourrait se comprendre de la part de Toulouse Métropole s'il n'était pas présenté hors délai. Toutefois, les questions réglementaires n'ont pas de sens s'agissant de cette question-là et nous serions évidemment prêts à passer par dessus. Mais il est bien clair qu'il y a deux vœux qui sont proposés. Monsieur le Président, vous avez fait une lecture tout à fait nouvelle. Vous avez été conseiller de la Métropole quelques années avant Pierre COHEN, je n'ai aucun souvenir qu'un vœu ait été traité de cette façon-là ! Encore récemment, dans l'année qui vient de s'écouler, il y a eu des vœux déposés par des groupes politiques, des vœux qui ont été quelquefois même extrêmement minoritaires ; ils ont été votés en tant que tels, ils ont été battus, pas de difficulté sur ce sujet ! La tradition c'est celle-ci, alors que la méthode que vous nous proposez aujourd'hui vise finalement à ce qu'il n'y ait plus de vœux ! Puisqu'à chaque fois qu'il y aura un vœu, on nous ressortira cette façon de faire et le vœu sera systématiquement galvaudé dans ses idées. Je vous appelle, Monsieur le Président, à adapter vos règles à l'assemblée qui est la nôtre. L'assemblée qui est la nôtre, elle est diverse, vous le savez ; on travaille dans l'intérêt collectif, je le crois, les uns et les autres, quand on est en désaccord sur un sujet, c'est généralement sur des points significatifs. 95 % des délibérations sont votées à la quasi-unanimité parce que ce sont des questions techniques, des questions d'avancée de notre Métropole ; nous le faisons sans difficulté. Sur quelques sujets, il peut y avoir des différences et je suis très étonné d'ailleurs, parce que vous avez dit dès le départ que vous souhaitiez la séparation. Pour qu'il y ait séparation, il faudrait qu'il y ait deux votes : un vote sur un vœu qui sera minoritaire, on le comprend bien et puis un autre sur votre vœu qui par nature sera majoritaire parce que vous êtes majoritaire. Tout ceci ne pose aucune difficulté ! Mais si vous aviez l'idée de poursuivre dans votre solution, consistant à voter les amendements puis voter le texte amendé comme se fait le vote des lois... nous ne sommes pas ici dans une structure législative. Donc, si vous poursuivez dans cette formule, tout simplement nous nous retirerions, car nous ne pouvons pas accepter cette méthode. Nous ne l'accepterons jamais et c'est un point de forme. C'est-à-dire que nous voulons pouvoir voter et même être minoritaires, ça ne nous gêne pas, sur les vœux que nous proposons. Si vous interdisez de voter sur notre vœu et si vous l'amendez, ce qui veut dire si vous le transformez, nous nous retirerons immédiatement de cette séance. Je le dis non pas pour faire je ne sais quelle menace mais simplement pour signifier qu'on n'acceptera pas un système où la démocratie dans notre assemblée ne puisse plus s'exprimer, parce que cette méthode empêcherait demain tout dépôt de vœu par la minorité. Je vous laisse apprécier ; on appréciera votre réponse, et s'il faut s'en aller, on s'en ira, on se retrouvera pour la séance prochaine.

M. MOUDENC

Monsieur RAYNAL, vous ferez ce que vous voudrez. La méthode que j'ai exposée est la méthode en vigueur au Parlement. Il n'y a pas, dans notre démocratie, référence plus démocratique que le Parlement. Nous avons ici à Toulouse Métropole la même pratique qu'au Conseil régional. Il n'y a donc aucune originalité dans cette méthode, l'amendement puis le vote.

.....
Les élus du Groupe Socialiste, ainsi que Mme RAMOS du Groupe Radical, Démocrate, Social et Européen quittent la séance.
.....

M. GODEC

Au nom du groupe des élus Ecologistes, la première chose que nous aurions envie de dire c'est que nous sommes navrés du spectacle que nous donnons à l'instant, sur cette séquence en rapport avec les drames humains qui se passent et face auxquels nous sommes dépourvus de réponses. Navrés déjà qu'il faille être aujourd'hui rassemblés en séance pour débattre d'un éventuel vœu sur la question des réfugiés. N'aurions-nous pas pu, dans les semaines précédentes, agir concrètement sur cette situation,

avoir une réponse pertinente, à la hauteur des enjeux ? N'était-ce pas cela la meilleure solution, plutôt que de nous retrouver aujourd'hui dans cette assemblée avec un spectacle et une mise en scène qui ne nous fait pas honneur. Nous sommes pourtant attendus, sur ces questions. Navrés aussi de voir cette volonté de clivage incarnée dans l'assemblée et que vous avez énoncé, Monsieur le Président de Toulouse Métropole, tout à l'heure au micro. Oui, cela vous va bien et vous avez reconnu tout à l'heure vous satisfait de ce contre-vœu déguisé sous forme d'amendements, qu'une partie de l'assemblée ne va pas voter. Vous l'avez dit tout à l'heure au micro et, pour la première fois, cette séance est filmée. Ça vous va bien ce spectacle de clivage politique alors que nous n'avons pas de réponses concrètes par rapport à des personnes qui sont dans notre ville et qui ont fui la guerre. Eh bien ces propos, Monsieur le Maire, Monsieur le Président de Toulouse Métropole, ne nous honorent pas, aucun d'entre nous, aucun des 134 membres. Nous avons prévu de présenter un amendement sur le vœu socialiste, nous ne le ferons pas. Nous ne présenterons pas d'amendement, nous ne voterons pas le vœu, nous ne participerons pas à ce spectacle. La question des réfugiés espagnols dans notre histoire a été évoquée à plusieurs reprises, parce qu'elle fait corps, elle fait chair avec l'âme de Toulouse. Je relis quelques mots du maire de Toulouse il y a 11 ans ; c'était vous Monsieur MOUDENC, qui disiez à propos de Toulouse : « *Toulouse capitale d'un exil, Toulouse capitale d'une tragédie, Toulouse terre d'accueil et d'intégration, terre de préparation du retour des Républicains pour construire l'après-franquisme* ». Oui, c'est ce visage de Toulouse que vous honoriez, Monsieur le Maire, 70 ans après la construction de la République espagnole, en 2004, sur la Place du Capitole, devant les réfugiés, devant les enfants de réfugiés. Et vous faisiez honneur à cette ville, vous faisiez honneur à cette identité de Toulouse. Vous parliez des 100 000 républicains espagnols qui sont passés à Toulouse en 1939 pendant la Retirada ; vous rappeliez qu'un quart d'entre eux s'est établi dans notre ville, dans notre métropole, y a vécu, s'y est intégré et nous fait honneur. Ce sont des personnes actives de notre ville et ils ont pris part à la Résistance, ils ont participé à la libération de la France. Vous le rappeliez, vous aviez raison, vous nous faisiez honneur. Vous rappeliez la mémoire douloureuse de Toulouse, et vous présentiez hommage à ces populations en disant que Toulouse a donc donné à l'époque asile aux Républicains exilés, mais que cet accueil n'a pas été suffisamment digne. Là aussi, vous aviez le mérite de le souligner ; cet accueil réalisé en 1939 n'était pas digne. Et vous disiez que la Mère-Patrie des Droits de l'Homme, à cette époque, s'est comportée comme une marâtre. Où est la marâtre aujourd'hui, Monsieur le Président de Toulouse Métropole ? La marâtre d'aujourd'hui, c'est le visage que vous incarnez en tant que président de Toulouse Métropole, c'est un visage maquillé avec des airs de solidarité, la marâtre est bien maquillée mais c'est une réponse qui n'est pas digne, que nous proposons là. Nous pensons que nous pouvons agir, peut-être pas au niveau du gouvernement car nous ne sommes pas ministres, certes, mais en tant qu'élus dans cette assemblée, nous pouvons apporter des réponses concrètes. Nous n'avons pas l'ensemble de la compétence mais nous devons être proactifs face à ce devoir de solidarité. Je parle bien de devoir de « solidarité » et pas de devoir « d'empathie », comme cela a été présenté tout à l'heure. L'empathie, vous savez, ce n'est pas cela qu'ils attendent ; ils attendent la solidarité et une qualité d'accueil. Quant à nous, si nous, élus écologistes, avons été maire de Toulouse, président de Toulouse Métropole, je pense que nous aurions eu une attitude différente. Comme l'a fait Michèle BLEUSE dans ce liminaire, nous aurions proposé que des terrains soient réquisitionnés, mis à disposition, sur les compétences de l'État certes, mais nous aurions été force de proposition. Nous aurions proposé d'utiliser l'inventaire réalisé par la préfecture sur les logements vacants, les personnes morales, et je parle bien des personnes morales et non pas des personnes privées, pour les mettre de manière rapide à la disposition des réfugiés présents sur notre territoire. Nous aurions eu cette réponse par rapport aux réfugiés syriens, parce qu'effectivement il y a une attention médiatique forte depuis quelques semaines et une situation d'urgence, mais nous aurions aussi essayé de faire durer cette réponse dans le temps car les réfugiés ne vont cesser d'augmenter. Cela a été évoqué tout à l'heure, notamment face au drame des réfugiés climatiques. Voilà l'ensemble des réponses que nous aurions aimé

entendre de votre bouche aujourd'hui et dans les semaines qui ont précédé. Mais encore une fois, face au spectacle de l'assemblée donné aujourd'hui, les élus écologistes ne participeront pas au vote sur le vœu présenté par les Socialistes ni le contre-vœu que vous faites proposer sous couvert d'amendements.

M. CARNEIRO

Muchas gracias de permitirme de expresarme en castellano. Hablamos del período de mil novecientos treinta y ocho, y algunos hacen una pequeña confusión.

Je l'ai dit dans une autre langue et j'espère que vous avez bien compris ! Donc je suis bien placé pour vous parler du parcours d'intégration, mais rassurez-vous je ne vais pas vous raconter ma vie. Simplement je voudrais appeler votre attention sur quelques points. Nous ne sommes pas en spectacle, même si certains se donnent en spectacle, ce qui reste le fait de quelques-uns seulement. En effet, c'est un sujet sérieux et grave que nous traitons ; il mérite donc réflexion. Il mérite que chacun puisse s'exprimer, ce qui prend un certain temps. Il mérite aussi la confrontation des points de vue ; c'est bien naturel et nous sommes là dans l'essence de la démocratie. Mais je voulais vous dire, c'est aussi un peu par expérience que je vous dis cela, qu'accueillir ne suffit pas. Il faut aussi, en amont de cet accueil, que les conditions du combat contre la barbarie soient efficaces. Je crois que c'est en cours et j'espère que ça aboutira. Mais il faut aussi que ceux qui arrivent respectent la loi républicaine, on ne peut pas accepter n'importe quoi. Je ne crois pas que les Espagnols, les Italiens, les Portugais, les Polonais ou les autres aient agi au mépris de la loi en leur temps. C'est la deuxième condition. Il est normal que les règles républicaines soient appliquées pour et par tous. La troisième condition, c'est la nécessité d'adopter une vision d'ensemble des problèmes à traiter. Et cette vision d'ensemble suppose bien sûr d'accueillir, en faisant une place immense à l'émotion, j'en suis parfaitement conscient, mais cela ne suffit pas. C'est une condition nécessaire mais pas suffisante. Et personne en la matière n'a le monopole du cœur, ni Monsieur GODEC, ni Monsieur RAYNAL, ni personne d'autre ! Personne n'a le monopole du cœur bien entendu, dans ce domaine, et je le répète volontairement, la vision d'ensemble suppose qu'on règle le problème du logement, mais également les problèmes de travail et d'éducation.

Je voudrais vous raconter une anecdote. Lorsque j'étais petit, j'allais faire les vendanges pas très loin d'ici et j'arrivais environ un mois après la rentrée des classes parce qu'il fallait rentrer quelque argent et qu'il fallait travailler pour avoir quelques ressources. Et j'avais un mal fou à rattraper ce mois perdu, je l'ai rattrapé bien entendu, vous l'avez compris. Tout ça pour rappeler que le rôle essentiel, c'est celui de l'éducation y compris à l'université ou dans une grande école. Et au-delà de l'éducation immédiate, c'est l'éducation des adultes également, qui arrivent et qui ont besoin non pas d'être acculturés mais d'acquérir les rudiments de la langue. Tout cela demande des moyens immenses et, nous, maires de terrain, avons-nous ces moyens ? La vraie question est celle-là aujourd'hui. Car personne n'a rappelé que nos moyens sont considérablement réduits par la volonté de l'État, celui-là même qui fixe un cadre de contraintes et de normes de plus en plus important, les rythmes scolaires, etc. Nous sommes confrontés à un problème de réalisme, et je dis bien de réalisme, sans spectacle ni dramaturgie s'il vous plaît ! Nous sommes dans un contexte où il faut savoir faire preuve de réalisme. Ce que nous propose le Président, c'est précisément de prendre en compte à la fois l'affection que nous pouvons avoir pour ces réfugiés, l'émotion que cela implique, mais également l'inscription de mesures dans la durée ; et pour cela, bien entendu, il faut faire preuve de sérieux. Il va falloir que l'État mette la main à la poche car les maires, les communes ne peuvent financer l'intégralité de la démarche. J'ai essayé d'être équilibré dans ma présentation avec à la fois quelques éléments de parcours mais il s'agit simplement de clins d'œil vous l'avez compris, et quelques éléments de critique. Soit nous faisons preuve de réalisme dans cette affaire, soit nous n'intégrerons personne, nulle part.

M. LACAZE

L'organisation du spectacle que nous vivons, vous l'avez voulu Monsieur le Président et l'on comprend mieux pourquoi l'examen de ce vœu est venu en début de séance, pourquoi effectivement vous avez cherché à ne pas répondre aux questions qui étaient posées par le groupe socialiste, un vœu du groupe socialiste auquel le groupe communiste n'était pas associé. Nous sommes maintenant effectivement face à une caricature du débat. Claude RAYNAL a raison, si vous allez au bout de votre démarche, c'est la négation pour tous les groupes d'opposition de pouvoir déposer des vœux sans avoir le risque de voir ces vœux totalement réécrits par la majorité. Nous aussi, nous allons partir. Vous adopterez ce vœu entre vous, avec vos amendements. Je n'ai pas entendu d'ailleurs les amendements présentés par Monsieur CARNEIRO, mais peut-être allez-vous les voter en bloc ? Nous vous laissons dans cette mascarade que vous avez voulue. Vous ne créez pas les conditions pour adopter un message clair de Toulouse Métropole. Vous m'avez trouvé utopiste, peut-être, tout à l'heure sur les transports ? Mais pourquoi ne pas rêver du mieux pour nos concitoyens ? Ceci dit, je reconnais avoir été utopiste quand j'imaginai qu'on pouvait adopter un vœu à l'unanimité ici, dans cette enceinte. En tout cas ce n'est plus possible. Les collègues sont partis. D'autres vont partir. Vous allez rester entre vous, vous allez certainement discuter avec force de tous ces amendements, et au bout, adopter un vœu du groupe socialiste sans le groupe socialiste. Bravo ! C'est une drôle de méthode et moi, je ne permettrai pas qu'on fasse cela, plus tard, au groupe communiste ! Je ne laisserai pas qui que ce soit, quelle que soit la majorité, décider d'un vœu pour le groupe communiste à sa place. C'est totalement incohérent, Monsieur le Président ! Vous pouvez vous référer à l'Assemblée régionale ou au Parlement français ; c'est incroyable ce qu'on vit là, c'est une mascarade. Je pense que vous auriez très bien pu faire voter le vœu du groupe socialiste et ensuite vos amendements. Souvent, vous en appelez à la responsabilité des présidents de groupe. Nous aurions pu davantage travailler ce vœu, le groupe Métropole d'Avenir, le groupe Écologiste et le groupe Communiste auraient pu eux aussi déposer des vœux sur cette question mais un seul groupe, le groupe socialiste, l'a fait. Il y avait là une possibilité de message. C'est d'autant plus dommage qu'au regard de ce que vous représentez, comme maire de Toulouse, le message que j'attendais ne viendra pas dans le pays, ne viendra pas dans l'agglomération et ne viendra pas à l'échelle européenne. Vu les discussions qui tiraillent votre majorité sur le plan national, certainement liées au positionnement parfois extrêmement radical des Républicains, notamment sur des propos que tout le monde condamne aujourd'hui, il me semble qu'il y ait là une manœuvre. Vous nous avez souvent dit qu'à Toulouse existe une majorité unie et plurielle. Je ne l'ai pas trop entendue, même si je sais que certains, dans votre majorité, auraient voté le vœu tel que présenté par le Groupe Socialiste, parce qu'ils sont extrêmement attachés aux valeurs humanistes qui apparaissent dans l'idée d'un accueil « sans réserves » et que vous voulez changer par « sous conditions » en donnant la liste entière de ces conditions. C'est peut-être vis-à-vis de cette majorité là que vous avez choisi de répondre comme vous l'avez fait. Je trouve que c'est extrêmement dommage. C'est pourquoi nous vous laissons entre vous, discuter de l'ensemble de vos amendements. Je crois que ce qui se passe aujourd'hui est grave pour la question des réfugiés parce que c'est au nom de problèmes internes de la Droite toulousaine ou de la Droite de Toulouse Métropole qu'on ne répond pas à une question qui intéresse nos concitoyens. C'est un problème interne, que vous réglez de cette manière, en poussant l'opposition à quitter les bancs de cette assemblée parce qu'elle ne peut pas se faire entendre.

.....
Les élus du Groupe Communiste, Républicain et Citoyen quittent l'assemblée.
.....

M. MOUDENC

La suite du débat ne vous intéresse même pas ? Parce que moi je vais répondre. Je laisse tout le monde parler mais j'ai des choses à dire ! Ça ne vous intéresse pas ? Très bien, restez dans votre vérité à vous !

M. PÉRÉ

Nous sommes des élus récents dans cette assemblée et je voudrais juste expliquer le fait que notre groupe Métropole Citoyenne ne participera pas au vote sur les motions. Je considère, sans aucune arrogance, sans non plus minimiser les débats et le formalisme qui doit entourer les débats démocratiques, que nous sommes un petit peu « hors sol » devant à la fois l'enjeu qui est celui dont on parle et face aux difficultés quotidiennes des citoyens de la métropole. Je considère que ce débat est un peu surréaliste et pour cette raison, nous ne participerons pas au vote sur les motions.

M. TERRAIL-NOVÈS

Je dois vous dire que je suis atterré devant un tel spectacle et je vous remercie Monsieur le Président, d'avoir tenu bon sur la méthode que vous avez adoptée et que vous avez fait appliquer. Parce que depuis quelques temps, j'observe que le Groupe Socialiste essaie, par différentes méthodes, d'exister en faisant un peu de communication, un peu de coups d'esbroufe. Je crois que cela nuit particulièrement à l'image d'élus que nous voulons donner. Je suis d'autant plus étonné qu'à côté de ces effets de communication, qui sont, il faut quand même bien l'avouer, la base et le fond de l'existence de ce vœu, au-delà de ça, je pense aux maires qui, sans faire beaucoup de bruit, sans convoquer la Presse, sans lancer des paillettes en l'air, travaillent et accueillent dans leur commune des familles de réfugiés sous certaines conditions. Et nous sommes un certain nombre dans la salle qui faisons cela : le maire de Saint-Orens, moi-même dans ma commune. Peut-être à l'Union, à Cugnaux ? Sans faire de bruit, nous faisons notre travail de solidarité, d'humanisme et nous ne le crions pas sur les toits. Et cela se fait d'une façon tout à fait respectable et nous n'en faisons pas de la publicité. Voilà, c'est simplement ce que je voulais dire. Alors, je suis malheureusement consterné de voir le spectacle qui a été donné quand d'autres, en toute humilité, font leur travail. Je voulais parler au nom de ceux-là. Il y a eu au début de cette crise des réfugiés, une communication orchestrée par un député dans une circonscription avec un certain nombre de maires qui ont fait de l'affichage, qui ont fait de la communication, à travers les médias locaux. Je ne sais pas si, au final, ils ont agi, si concrètement cela s'est traduit par des faits, mais nous, nous avons agi et sans communication.

M. CARLES

Je me suis exprimé tout à l'heure sur cette question. Ce que j'appelais de mes vœux, sans jeu de mots, c'était effectivement l'adoption à l'unanimité pour donner un signal. Au regard de ce qui s'est passé, le Groupe RDSE ne participera pas au vote.

M. STRAMARE

Au nom du groupe des Indépendants, nous sommes d'accord pour mettre en place l'accueil des réfugiés dans les meilleures conditions possibles. Toutefois, pour ne pas rentrer dans une polémique que nous jugeons purement politique, nous nous abstenons sur le vœu présenté et sur les amendements. Je tiens à préciser que tous les maires du groupe des Indépendants étaient présents à la réunion d'hier, organisée par Toulouse Métropole en présence des services de l'État, sur ce sujet. Nous souhaitons qu'il y ait une suite constructive à cette initiative et une suite digne pour l'accueil de ces réfugiés.

M. MOUDENC

Je vais vous donner mon sentiment sur cette question. D'abord, fondamentalement, je considère que l'étranger est une richesse. Les Républicains espagnols que nous avons accueillis, c'est une richesse formidable dont nous bénéficions encore ; il en est de même pour les antifascistes italiens, et j'ai espoir aussi que l'immigration d'origine maghrébine sera pleinement intégrée, parce qu'elle recèle un potentiel formidable d'élargissement de vision et de richesse culturelle. Voilà ma vision des choses sur les rapports entre les hommes et les sociétés, y compris et d'abord à Toulouse, qui est une ville d'accueil depuis longtemps. Simplement, quand on se réfère à l'Histoire, et plusieurs l'ont fait, il faut effectivement dire tout ce qui s'est passé. S'il s'agit d'accueillir des personnes nouvelles dans des campements, s'il s'agit de les laisser dans la rue, alors il faut avoir le courage de le dire et de l'assumer. Le Groupe Socialiste s'est livré à une grave palinodie mais bon, les débats qui agitent la société française et la Gauche française en ce moment montrent bien l'immense problème du Parti Socialiste et l'écart existant entre ce qu'il dit et ce qu'il fait. Ce qu'il dit quand il est dans l'opposition, comme ici, et ce qu'il fait quand il est aux responsabilités. Que n'a-t-on vu le Groupe Socialiste de la Métropole se draper d'indignation et déposer un vœu face à la situation scandaleuse des campements de Roms ? Ça les arrangeait ! Ça ne les dérangeait pas ! Que des familles et des enfants, depuis des années, vivent dans des situations indignes, qui piétinent les principes fondamentaux de respect de la personne humaine, ça ne les a pas dérangés ! Que n'a-t-on attendu, que n'a-t-on vu le Parti Socialiste déposer des vœux sur la situation des centaines de réfugiés titulaires du droit d'asile, qui aujourd'hui, ici, sur nos territoires, et depuis des mois et des mois, n'ont pas de place dans les centres d'accueil précisément censés les accueillir ? Jamais, pas une parole, pas un vœu, rien ! Que n'a-t-on vu, que n'a-t-on entendu le Groupe Socialiste se préoccuper de ceux de nos concitoyens qui sont en rupture pour des raisons très diverses, dans la rue, en proie à l'errance, sans accompagnement digne de ce que nous leur devons ? Ce qui s'est passé est grave oui, mais il faut tout dire ! Je considère que lorsqu'on a affaire à des problèmes difficiles et le problème de l'accueil de certaines populations en grande fragilité en est un, ne peut pas donner lieu à des coups de théâtre politiques ou à brandir, de manière simple, voire simpliste, des symboles ou des références historiques. Non, accueillir pour moi, c'est autre chose que d'adopter une posture politique et d'en faire un instrument de combat en période pré-électorale. Accueillir, ça a un autre sens ; accueillir c'est ce que nous avons fait il y a quelques semaines, en ouvrant 500 places d'hébergement pour les plus précaires à Toulouse et ce, dans le silence ; je rejoins le témoignage de Vincent TERRAIL-NOVÈS qui est très vrai. Depuis le début du mois de septembre, nous avons agi sans problèmes et sur les seuls deniers de la ville de Toulouse qui n'a demandé de subvention à personne, qui n'a pas demandé à la Métropole de l'aider, qui n'a pas demandé à l'État de l'aider, puisque de toute façon, l'État nous avait dit qu'il n'avait pas un centime à consacrer à cela. L'autre jour, à la suite de mois et de mois d'insistance pour que soit évacué le campement du Ramier, nous avons mis en place des solutions dans le respect de la dignité des personnes concernées. Nous avons accueilli les enfants dans les écoles et depuis quelques jours, ces personnes vivent enfin dans le cadre normal que le cynisme politique de certains leur refusait. Et à nouveau, aux frais exclusifs de la ville de Toulouse, qui n'a pas reçu un centime d'aide de quiconque, pas même de l'État. Donc, voyez mes chers collègues, au-delà des pétitions de principe, des spectacles politiques et des postures électorales, il y a des questions complexes. Et si le Parti Socialiste avait été honnête, s'il avait recherché le consensus de l'assemblée que j'aurais moi aussi aimé obtenir, il aurait suivi la méthode que j'ai essayé d'utiliser depuis quelques semaines. Certains m'ont reproché mes premières déclarations, qui étaient des déclarations d'attente, attente de quoi, de la position des maires de grandes villes. J'ai souhaité jouer collectif au niveau des maires de grandes villes et effectivement, on a joué collectif en aboutissant à une position collective. Lorsqu'il s'est agi de la Métropole, j'en ai parlé d'abord en Conférence métropolitaine, c'est-à-dire une instance collective. Et j'ai annoncé la mise en place, que le Groupe Socialiste ne m'avait d'ailleurs pas suggérée, la mise en place d'un groupe de coordination. Il s'est réuni hier et deux tiers des communes

étaient présentes. J'ai regardé les quelques maires socialistes partis tout à l'heure, mais qui n'étaient pas au groupe de travail hier. Le cynisme jusqu'au bout ! Et ce groupe de travail d'hier, c'est quoi ? C'est la volonté d'appréhender de manière collective une question difficile. Si le Groupe Socialiste avait voulu rester dans un esprit collectif et non pas faire un coup politique, qu'est-ce qu'il aurait fait ? Il aurait, à l'occasion de la Conférence des présidents de groupes, proposer de faire un vœu commun sur ce sujet, d'autant plus facile que j'avais initié un travail en commun et que tout le monde me suivait sur l'approche commune. Non seulement le Parti Socialiste ne l'a pas fait et n'a pas cherché à faire de vœu commun mais il n'est même pas venu à la Conférence des présidents de groupes. Voilà la situation ! Cette question des réfugiés syriens, nous allons la travailler mais nous allons la travailler sérieusement, modestement, avec détermination, en essayant de poser davantage des actes que des mots. Et le travail de fond, ce n'est pas le spectacle politicien. Voilà mes chers collègues ma ligne de conduite dans cette affaire, guidé à la fois par les principes sur lesquels j'ai fondé mon engagement et qui s'applique à la problématique en question, mais également par une méthode que j'ai voulue en tant que Président de la Métropole.

Après, il y a les questions de procédure et la prise en compte des amendements. Je regrette mais quand j'entends le mot « mascarade », j'y vois une atteinte à des pratiques qui sont pourtant éminemment démocratiques. Gérer les amendements de cette manière ? Ça ne plaît pas ? Très bien, mais si c'était une mascarade, pourquoi les mêmes ne la dénoncent-ils pas à l'Assemblée régionale, au Sénat où ils siègent, et à l'Assemblée Nationale où ils ont siégé ? A nouveau le double langage. Mes chers collègues, je vous propose de travailler sérieusement ; il y a des différences entre nous, on n'est pas là pour les nier mais pour les mettre ensemble. Quand on peut converger, on converge ! Quand on ne peut pas converger, on ne le fait pas ! Mais essayons quand même de continuer à travailler pour le territoire.

Ceci étant dit, je vais donc mettre en œuvre la procédure normale. Je vais donc appeler les votes sur les amendements un par un parce qu'on peut tout à fait être d'accord avec certains amendements et pas d'accord avec d'autres :

Amendement n°1 :

A la place de :

Affirment sans réserve leur volonté de contribuer à l'accueil dans notre pays des demandeurs d'asile qui fuient notamment les combats en Syrie et en Irak.

Il est proposé :

Affirment *sous conditions* leur volonté de contribuer à l'accueil dans notre pays des demandeurs d'asile qui fuient notamment les combats en Syrie et en Irak.

Et ajouté le paragraphe suivant :

Demandent à l'Etat d'assumer ses compétences régaliennes sur l'hébergement d'urgence et le droit d'asile, autrement dit d'assurer par un plan national, l'accueil, la mise à disposition des moyens, de négocier avec l'Europe les moyens financiers, de proposer une méthode, des calendriers, des partenaires, une organisation sociale.

L'amendement est mis aux voix. Il est adopté par 68 voix pour, 11 abstentions (Mmes BOISSON, RUSSO, VIGNON ESTEBAN, DOITTAU, MM. MEDINA, LOUMAGNE, GRENIER, DEL COL, DIFFIS, STRAMARE, MIEGEVILLE.) et 14 non participations au vote (Mmes ARMENGAUD, COMBES, BLEUSE, SIMON-LABRIC, MM. CARLES, JIMENA, KELLER, LEPINEUX, PERE, MAURICE, SIMON, SANCE, DESCLAUX, GODEC.)

Amendement n°2 :

paragraphe supprimé : S'engagent à mettre en place une offre d'accompagnement social, complémentaire à celle organisée par l'Etat, et à mettre à disposition dans leurs communes des locaux d'hébergement temporaires pendant l'instruction des dossiers des demandeurs d'asile.

remplacé par :

Demandent à l'Etat de créer 20 000 places en Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) comme réclamé par le Président de la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS) Louis Gallois.

L'amendement est mis aux voix. Il est adopté par 68 voix pour, 11 abstentions (Mmes BOISSON, RUSSO, VIGNON ESTEBAN, DOITTAU, MM. MEDINA, LOUMAGNE, GRENIER, DEL COL, DIFFIS, STRAMARE, MIEGEVILLE.) et 14 non participations au vote (Mmes ARMENGAUD, COMBES, BLEUSE, SIMON-LABRIC, MM. CARLES, JIMENA, KELLER, LEPINEUX, PERE, MAURICE, SIMON, SANCE, DESCLAUX, GODEC.)

Amendement n°3 :

le paragraphe suivant :

S'engagent à rechercher des solutions de logements pérennes pour les demandeurs d'asile ayant acquis le statut de réfugié après instruction de leur dossier.

Est complété par :

Toutefois, en aucun cas cela se fera au détriment des 25 000 dossiers de demandeurs de logements sociaux en attente.

Apportent leur soutien aux 750 demandeurs d'asile déjà présents à Toulouse Métropole qui ne peuvent accéder aux hébergements prévus pour eux, les places annoncées en plus (juin-septembre) étant insuffisantes dans les centres d'accueil – et également – aux citoyens en situation d'errance ou sans domicile ainsi qu'aux ressortissants européens précaires qui vivent dans des bidonvilles.

L'amendement est mis aux voix. Il est adopté par 68 voix pour, 11 abstentions (Mmes BOISSON, RUSSO, VIGNON ESTEBAN, DOITTAU, MM. MEDINA, LOUMAGNE, GRENIER, DEL COL, DIFFIS, STRAMARE, MIEGEVILLE.) et 14 non participations au vote (Mmes ARMENGAUD, COMBES, BLEUSE, SIMON-LABRIC, MM. CARLES, JIMENA, KELLER, LEPINEUX, PERE, MAURICE, SIMON, SANCE, DESCLAUX, GODEC.)

Amendement n°4 :

le paragraphe suivant :

Demandent au Président de Toulouse Métropole de mettre en place une cellule de veille, tant politique que technique, pour aider les communes dans ces démarches

Est supprimé et remplacé par :

Ont mis en place, sur proposition du Président de Toulouse Métropole validée en Conférence métropolitaine du 17 septembre 2015, un groupe de coordination composé d'un représentant élu de chacune des 37 communes de la métropole, ainsi que d'une cellule technique de coordination et de suivi.

L'amendement est mis aux voix. Il est adopté par 68 voix pour, 11 abstentions (Mmes BOISSON, RUSSO, VIGNON ESTEBAN, DOITTAU, MM. MEDINA, LOUMAGNE, GRENIER, DEL COL, DIFFIS, STRAMARE, MIEGEVILLE.) et 14 non participations au vote (Mmes ARMENGAUD, COMBES, BLEUSE, SIMON-LABRIC, MM. CARLES, JIMENA, KELLER, LEPINEUX, PERE, MAURICE, SIMON, SANCE, DESCLAUX, GODEC.)

Amendement n°5 :

Les paragraphes suivants sont ajoutés :

S'engagent à mettre en place dans chacune de leur commune un recueil où seront recensés et identifiés les acteurs associatifs et privés volontaires pour venir en aide aux réfugiés. Si la coordination des dispositifs susceptibles d'être mis en place se fera à l'échelle de la métropole, chaque commune reste libre, par la suite, d'accueillir ou non des réfugiés.

Mandatent le Président de Toulouse Métropole pour obtenir de l'Etat en région les précisions indispensables sur le nombre de demandeurs d'asile syriens qui devraient être reçus sur le territoire métropolitain, mais aussi sur les critères qu'il retiendra pour identifier les « zones tendues » qui seraient en difficulté pour recevoir ces réfugiés.

Proposent de réfléchir à un éventuel soutien financier pour améliorer les conditions de vie dans un ou des campement(s) situé(s) aux confins de la Syrie dans le cadre de la coopération décentralisée.

L'amendement est mis aux voix. Il est adopté par 68 voix pour, 11 abstentions (Mmes BOISSON, RUSSO, VIGNON ESTEBAN, DOITTAU, MM. MEDINA, LOUMAGNE, GRENIER, DEL COL, DIFFIS, STRAMARE, MIEGEVILLE.) et 14 non participations au vote (Mmes ARMENGAUD, COMBES, BLEUSE, SIMON-LABRIC, MM. CARLES, JIMENA, KELLER, LEPINEUX, PERE, MAURICE, SIMON, SANCE, DESCLAUX, GODEC.)

DEL-15-728 - Voeu de Toulouse Métropole pour une métropole ouverte et solidaire

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [68 VOIX]

ABSTENTION [11 VOIX] (MMES BOISSON, RUSSO, VIGNON ESTEBAN, DOITTAU, MM. MEDINA, LOUMAGNE, GRENIER, DEL COL, DIFFIS, STRAMARE, MIEGEVILLE.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [14 VOIX] (MMES ARMENGAUD, COMBES, BLEUSE, SIMON-LABRIC, MM. CARLES, JIMENA, KELLER, LEPINEUX, PERE, MAURICE, SIMON, SANCE, DESCLAUX, GODEC.)

M. SOLÉRA

Juste un mot très rapide. Ce matin dans la Dépêche du Midi, qui n'est pas un journal de Droite, j'ai eu la surprise de voir que 70 % des Français ne faisaient pas confiance ni au Gouvernement, ni au Parti Socialiste, ni au premier Ministre pour régler le problème des migrants. Alors, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit le Président et j'aimerais bien qu'on lise le journal, des fois il y a des choses intéressantes dans la Dépêche !

M. MOUDENC

Avant de reprendre le fil de l'ordre du jour, je vous informe du retrait de l'ordre du jour de la délibération suivante :

- 7.1 - Contrat Régional Unique : contrat cadre 2015-2020 et programme opérationnel 1ère année - *DEL-15-590*

Et de la remise en séance des 3 points suivants :

- 6.3 - Approbation du rapport 2015 de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) - *DEL-15-543*
- 9.5 - Approbation de la 4ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de QUINT-FONSEGRIVES – *DEL-15-417*
- 10.2 - ZAC Toulouse Montaudran Aerospace : Déclaration de Projet portant sur l'intérêt général du projet d'aménagement préalable à la Déclaration d'Utilité Publique – *DEL-15-506*

Les projets de délibération remis en séance annulent et remplacent les documents transmis. Les modifications apportées apparaissent en caractères gras dans la délibération.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 25 JUIN 2015

Le procès-verbal du Conseil du 25 juin 2015 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

2- COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 11 JUIN 2015

Le compte rendu des décisions du Bureau du 11 juin 2015 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

3- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Le compte rendu des décisions prises par le Président est soumis à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

4- RESSOURCES HUMAINES

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs aux Ressources humaines ? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-15-569 - Egalité des chances - Dispositif "Accéder à la fonction publique" : création des emplois et recrutement des jeunes éligibles

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-571 - Versement des subventions de fonctionnement aux organisations syndicales représentant le personnel de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

5- ADMINISTRATION

M. MOUDENC présente l'élection d'un membre du Bureau.

Madame Marie-Jeanne FOUQUET ayant démissionné du Bureau, Madame Ghislaine DELMONT est proposée pour la remplacer. Vous connaissez les règles, il s'agit d'un vote au scrutin secret, nous devons voter un par un en passant par l'isoloir. Pour autant, si vous êtes tous d'accord pour s'en passer, je peux procéder à une élection au scrutin public. Si l'un de vous, et un seul, veut passer par l'isoloir, on passe tous par l'isoloir. Est-ce que l'un de vous demande le scrutin secret ? Non, donc je propose d'élire Madame DELMONT par acclamation.

M. GODEC

Un vote par acclamation, je ne crois pas que ce soit inscrit dans le règlement intérieur ; donc qu'il y ait un vote à main levée pour éviter qu'il y ait nécessité d'aller dans l'isoloir, pourquoi pas ? On accepte la procédure qui arrange tout le monde ; mais on peut quand même proposer de voter pour, de voter contre, ou de s'abstenir, plutôt que de proposer simplement l'acclamation à tous les conseillers.

M. MOUDENC

Monsieur Godec, lorsque j'ai proposé l'acclamation, si vous aviez fait objection, j'en aurais tenu compte bien évidemment ; il n'y a pas de problème, on peut refaire le vote selon la procédure qui vous sied. Donc on va refaire le vote, par rapport à la proposition que j'ai faite. Evidemment, le vote par

acclamation n'est possible que si l'on est tous d'accord ; ce n'est pas dans le Règlement intérieur mais c'est dans la loi, qui est supérieure au règlement intérieur.

Je mets aux voix cette délibération.

DEL-15-589 - Procès-verbal de l'élection d'un membre du Bureau

***⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [89 VOIX]
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)***

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les autres points ?

M. AUJOLAT présente les autres points et notamment indique les noms des candidats représentant Toulouse Métropole dans des organismes extérieurs : il s'agit pour le conseil départemental de l'Education Nationale de désigner Marie-Pierre CHAUMETTE en tant que suppléante et à la Commission de suivi de site Safran Herakles, de désigner Martine SUSSET, suppléante. Les représentants titulaires ne sont pas modifiés.

M. LÉPINEUX

Je vais essayer de tourner mes propos en sachant mon intervention un petit peu décalée, vu le spectacle de ce matin. En tant que nouvel élu, j'ai du mal à enchaîner, mais comme nous avons prévu d'intervenir sur un certain nombre de sujets je maintiens cette intervention. Concernant les équipements métropolitains transférés, la logique qui nous animait jusque-là c'était le transfert des équipements pour lesquels, en général, les usagers seront des habitants métropolitains, des usagers qui participeront à des spectacles ou seront dans les tribunes. Pour l'étape suivante, il faudra réfléchir aux usagers qui utilisent d'autres équipements sportifs, je pense notamment aux patinoires, aux piscines, aux pistes d'athlétisme. Dans beaucoup de métropoles, d'autant plus si on regarde ce qui se passe en Allemagne, ces équipements sportifs sont mutualisés. Je pense qu'il y a intérêt à réfléchir et à aller dans ce sens. Beaucoup de communes ont investi ces dernières années, il faut le reconnaître et les en remercier, mais il y a aussi une question d'équité territoriale à prendre en considération. Si je prends l'exemple des piscines, domaine que je connais très bien parce que je suis issu du milieu de la natation et président de club ; les clubs remplissent une mission consistant à apprendre à nager aux enfants. D'ailleurs, il faut savoir que moins de 50 % des enfants français savent nager. Je ne connais pas les chiffres sur le territoire métropolitain ou sur Midi-Pyrénées, mais toujours est-il que c'est important de les accompagner. Aujourd'hui, clairement, les écoles ne peuvent pas envoyer les enfants dans les établissements publics parce qu'il n'y a pas de place ; nous souffrons d'un déficit structurel. Il s'agit juste d'une réflexion pour poursuivre ce travail, ensemble. Je pense, en tout cas le spectacle de ce matin nous le démontre, que nous avons encore beaucoup à faire pour travailler ensemble et pour essayer de trouver la méthode appropriée.

M. MOUDENC

Sur un sujet aussi important que le transfert des équipements, qui sont effectivement des équipements importants, il me semble justement que nous avons tous, les uns et les autres, su jouer sérieusement et collectivement. Il me semble que c'est assez exemplaire et c'est comme cela qu'il faut avancer. Quand il y a des difficultés, on les met sur la table ; quand il y a des questions qui fâchent, on les met sur la table, mais au moins, on fait les choses sérieusement.

M. CARLES

Je voudrais juste apporter une précision sur le différé de transfert d'Aeroscopia. Il ne s'agit absolument pas d'une remise en cause de l'intérêt métropolitain, simplement, aujourd'hui, des travaux sont

réalisés sur la ferme, qui est partie intégrante de la Délégation de Service Public. Or, nous avons convenu, pour respecter les modalités de transfert d'équipements, de réaliser ces travaux avant de transférer Aérosopia à la Métropole. Il ne s'agit surtout pas d'un quelconque retrait de cet équipement.

DEL-15-582 - Compétences de la Métropole : reconnaissance de l'intérêt métropolitain

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-580 - Compétences de la Métropole : élargissement des compétences - Compétences facultatives

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-645 - Désignation des représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (9)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

M. MOUDENC

Si vous en êtes d'accord, je vais demander à Vincent TERRAIL-NOVÈS d'intervenir en suivant parce qu'il y a un sujet concernant la base de loisirs des Quinze Sols qui se rapporte aux transferts d'équipements.

6- SPORTS ET BASES DE LOISIRS

M. TERRAIL-NOVÈS

Puisque nous venons d'évoquer le sport, je veux d'abord dire que les remarques de François LÉPINEUX sont tout à fait judicieuses et, en tout cas, bonnes pour apporter matière à réflexion au sein de la commission Bases de Loisirs et Sports. Les équipements qui ont été transférés, qui ont été choisis aujourd'hui pour passer sous la responsabilité de la Métropole, sont des équipements qui bénéficient d'un rayonnement en termes d'image et qui présentent une vraie valeur ajoutée par l'organisation de compétitions qui, au-delà de l'intérêt métropolitain, sont en réalité de nature supra-communautaire. Voilà pourquoi nous nous sommes arrêtés au Stadium et au Palais des Sports, mais rien n'empêche que nous pourrions avoir une discussion sur les autres équipements à transférer. J'ajoute que c'est un travail colossal parce que les pistes d'athlétisme sont nombreuses dans la métropole, les piscines également. Rien que pour donner un ordre d'idées sur ce que pourrait constituer un transfert des piscines et la création de quelques équipements qui pourraient manquer sur notre métropole, on se situe au-delà de 60 à 80 millions d'euros, sachant que dans ces 60 ou 80 millions d'euros, on a intégré uniquement un fond de concours pour la rénovation des piscines, en investissement. Nous n'avons donc pas chiffré le fonctionnement de ces piscines. Se pose donc à nouveau le problème des ressources financières. Un certain nombre de collègues m'avaient saisi à cette occasion, sur le transfert des piscines ou sur la participation à des travaux qui pourraient être réalisés dans leurs communes pour des piscines municipales. On se heurte à la problématique du financement, comme souvent. Il faudra donc faire des choix. J'ai présenté un projet au président, au début du mandat. C'était un plan d'à peu près 80 millions d'euros. Et pour pouvoir adopter la programmation pluriannuelle des investissements à 240 millions d'euros par an, je vous rappelle qu'il a fallu que nous augmentions de quelques points la fiscalité. S'il avait fallu rajouter ces 80 millions d'euros, l'augmentation aurait été encore plus importante ou aurait nécessité de dire quels étaient les équipements qu'on ne réalisait pas dans ce plan pluriannuel. A ce jour, nous n'avons pas pu trancher. C'est donc un sujet qui reste ouvert et nous aurons l'occasion d'y revenir très probablement lors de nos commissions des sports, puisque le sujet est régulièrement avancé par les élus.

Ensuite, la délibération qui vous est proposée aujourd'hui concerne la base de loisirs des Quinze Sols puisque nous avons déterminé les bases d'intérêt communautaire lorsque celles-ci profitaient au plus grand nombre d'habitants de notre métropole. Or dans cette base des Quinze sols, une partie était plutôt privatisée, avec un club d'aéromodélisme, avec un lac de pêche uniquement destiné aux adhérents d'une association, non ouvert au public. Donc, en partenariat avec la commune de Blagnac que je remercie pour sa participation et le dialogue que nous avons eu, nous avons reconnu le peu d'intérêt communautaire de ce secteur-là. Une partie de la base des Quinze Sols est donc retirée de l'intérêt communautaire et déplacée au bénéfice de la ville de Blagnac. C'est le sens de la délibération qui vous est proposée. Je précise que la délibération présentée tout à l'heure intègre cette modification.

M. CARLES

Je précise que la partie de la base n'est pas « privatisée » mais « communalisée ». L'équipement reste communal et non pas privé.

DEL-15-226 - Base de loisirs des 15 Sols : Retrait de l'intérêt communautaire de la surface située sur la commune de Blagnac

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]

7- FINANCES

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points présentés en Finances ?

Mme BLEUSE

Sur la troisième délibération, nous nous abstenons parce qu'en préparant ce Conseil, nous n'avions pas le rapport annexé à la délibération, que nous avons trouvé sur la table ce matin. Donc, sur la forme et quel qu'en soit le fond, parce que ce n'est pas la première fois que les élus trouvent des éléments d'importance sur la table le jour où il faut voter, nous voulons nous abstenir.

M. PÉRÉ

Sur le point 5, qui porte sur la création d'un budget annexe pour les Pompes Funèbres, dans le groupe de travail restreint des Finances qui se réunit fréquemment et échange effectivement sur la reconnaissance de l'intérêt communautaire de certaines infrastructures, on a eu l'occasion d'aborder ce point. Il a été fait état de difficultés financières que rencontraient les Pompes Funèbres, notamment face à une concurrence du privé et face à une baisse du nombre d'opérations, si j'ose dire, d'enterrements dont ils ont la responsabilité. Lors de ce groupe de travail, on a bien senti qu'était évoquée une difficulté sur la viabilité et la pérennité de ces Pompes Funèbres nationales et je voulais redire ce que j'ai eu l'occasion de dire dans ce groupe de travail, à savoir l'importance qu'il y a de préserver un service public pour les Pompes Funèbres. J'ai cru entendre un début de volonté de s'interroger sur la viabilité de ce service. Or, quand on est face au deuil, quand on est face à la souffrance, le fait qu'on puisse se reposer sur un service public pour passer cette épreuve douloureuse, nous semble absolument essentiel ; c'était juste un rappel, Monsieur le Président.

M. CARLES

Sur la quatrième délibération, je voudrais simplement me féliciter que la Dotation de Solidarité Communautaire se situe dans un continuum, c'est-à-dire que nous avons pris antérieurement des décisions sur l'évolution de la DSC. Aujourd'hui, nous appliquons ce qui avait été décidé. Je crois que cela mérite d'être souligné parce que la continuité fait aussi partie du fonctionnement de nos institutions.

M. MOUDENC

Sur me service des Pompes Funèbres, effectivement nous sommes très attentifs. C'est un transfert du fait de la loi ; quant au mode de gestion, on n'en est pas là ! J'ai demandé qu'on soit très pragmatique, qu'on regarde les différentes possibilités. J'avoue que ma religion n'est pas faite là-dessus, mais en fonction des retours, nous en débattons et nous déciderons, mais nous le ferons ultérieurement. La délibération d'aujourd'hui ne préjuge de rien sur ce point.

DEL-15-546 - Création d'un budget annexe Pompes Funèbres

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-547 - Création du budget annexe de l'Orchestre National et Théâtre du Capitole de Toulouse

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-543 - Approbation du rapport 2015 de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [89 VOIX]*

ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-15-542 - Dotation de Solidarité Communautaire 2015

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-544 - Décision modificative n°3 budget principal et budgets annexes

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [89 VOIX]*

ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-15-545 - Révision des Autorisations de programme / Crédits de paiement (3) - Exercice 2015

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [89 VOIX]*

ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-15-501 - Remboursement de frais de fluides à la Croix Rouge Française dans le cadre de la compétence des aires d'accueil de grands passages des gens du voyage

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-586 - Remise Gracieuse des pénalités de retard liées à la Taxe Locale d'Equipement

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-510 - Modification de la durée d'amortissement des biens sur le budget principal de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

8- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points présentés en Développement économique ?

M. MAURICE

A propos des pépinières d'entreprises, nous avons une question sur le choix des entreprises qui entrent dans nos pépinières. La délibération d'aujourd'hui montre qu'il y a donc des entreprises qui expérimentent sur des animaux. Pourrait-on avoir un regard sur les critères de choix de ces entreprises,

afin que ces choix soient partagés. Je sais que c'est la Semidias qui gère ces pépinières, mais il me semble important que les élus de la métropole soient plus associés et puissent donner un avis. Ma deuxième question porte sur la délibération concernant le soutien de Toulouse Métropole à différents manifestations et salons. Je crois, Monsieur BRIAND, que vous avez à présenter cette délibération pour marquer une forme de paradoxe et de contradiction chez vous, à rechercher, d'un côté, des économies incessantes auprès d'associations, auprès de structures qui font des efforts conséquents, et de l'autre, par contre, à maintenir des soutiens importants, voire très importants. Une fois de plus, à travers les subventions que nous donnons aujourd'hui à des salons dont on n'a pas les éléments d'évaluation en retour, je vais le dire avec lassitude mais détermination : nous avons régulièrement des votes dans cette instance sur des événements pour lesquels nous n'avons jamais de retour précis sur leur impact réel. En l'occurrence, donner 40 000 euros pour un événement qui ne dure que deux jours, qui présente sans doute un intérêt, je ne dis pas encore une fois que, sur le principe, je sois contre un soutien symbolique, mais quand même, sur un budget de 700 000 euros, donner 40 000 euros en subvention et 20 000 euros en apport indirect, soit 60 000 euros au total, cela me paraît important pour la collectivité, pour un événement aussi bref. C'est sans doute pour Monsieur BRIAND l'occasion de marquer ses contradictions, par rapport aux efforts importants demandés aux uns mais limités à d'autres. Pour nous, c'est l'occasion, une fois de plus, de demander un débat au sein de cette instance, pour aboutir à la définition de critères, pour une évaluation, pour des soutiens mieux expliqués, plus lisibles. Qu'on arrête peut-être de soutenir des événements avec des montants aussi importants, quand on demande à côté de gros efforts sur des structures qui créent concrètement de l'emploi. Pour cette raison, nous nous abstiendrons encore une fois, une dernière fois puisqu'y partir de la rentrée prochaine, car je sais que vous vous étiez donné jusqu'à la fin de l'année pour travailler cette question, si rien ne bouge, nous voterons désormais contre toutes ces subventions, en bloc. Nous le regrettons puisque nous savons que parmi elles, il y en a qui ont de l'intérêt.

Mme ROUILLON-VALDIGUIÉ

Pour la Conférence EmTech, je peux vous donner les éléments financiers et m'engager à ce que vous ayez un retour particulièrement détaillé sur ce projet. Il s'agit d'une nouvelle configuration dans laquelle nous plaçons nos actions Convention Bureau So'Toulouse, qui correspond à un véritable accompagnement de manifestations. Il s'agit donc, ici, d'une proposition qui nous a été faite par le MIT de Boston pour organiser une conférence de scientifiques autour de l'Innovation. Convention Bureau So'Toulouse a souhaité soutenir cette conférence, avec l'accord du président. Il s'agit d'une conférence dont le montant d'investissement s'élève à 700 000 euros, sur laquelle Convention Bureau s'engage à hauteur de 200 000 euros. Nous avons d'ores et déjà levé des fonds pour 219 000 euros fermes, engagés. La somme de 40 000 euros correspond à la participation de Toulouse Métropole en tant que sponsor, à la même hauteur que certains sponsors privés qui nous ont fait confiance. L'entrée des sponsors est aujourd'hui fixée à 30 000 euros pour bénéficier d'une participation au niveau des conférences et des speakers. Toulouse Métropole, en mettant 40 000 euros s'engage dans cette voie, au même titre que des partenaires privés. J'ajoute que des avantages particuliers ont été négociés, notamment la présence de pépinières et celle de projets innovants portés par la Métropole, mais je laisse sur ce sujet Bertrand SERP vous en dire plus.

M. SERP

Juste pour compléter, il s'agit effectivement d'un événement unique en France et en Europe. Il a été labellisé dans le cadre d'événements internationaux « French-Tech ». Je rappelle que nous étions en compétition avec Paris et Lyon. Toulouse a donc gagné pour trois ans cette manifestation. La participation de Toulouse Métropole de 40 000 euros est une moindre participation par rapport à l'envergure de l'événement. Je rappelle que la Région participe aussi à hauteur de 40 000 euros. La réunion dure 48 heures, ce qui effectivement peut vous sembler court, mais ça va être très intense et

nous attendons des conférences d'un niveau international dans le domaine de l'Innovation et du Numérique, avec la présence de Jean TIROL, de speakers et d'investisseurs américains. Tout ceci participe du rayonnement de l'Innovation et du Numérique et de l'entrepreneuriat sur le territoire de la métropole toulousaine.

Mme FAURE

Oui, en complément des interventions qui viennent d'être faites, je voudrais rappeler qu'on est dans un monde d'extrême concurrence, que l'attractivité est au cœur de notre schéma de développement économique, et qu'effectivement, cet événement vise à attirer, on l'a dit, pendant trois ans, ces congressistes sur notre territoire. Il contribue à notre stratégie qui vise à faire rayonner sur le plan économique, sur le plan de la Recherche, notre territoire.

En ce qui concerne la question sur les pépinières, je propose que lors de la prochaine Commission, il y ait une présentation des entreprises implantées sur les pépinières.

DEL-15-621 - Création d'un office de tourisme métropolitain

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-471 - Innovation - Incubateur Régional - programme d'actions 2015 : soutien de Toulouse Métropole et adoption de l'avenant n°13 à la convention

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [91 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME FAURE, M. BROQUERE)

DEL-15-472 - Smart City : mise en oeuvre du plan d'actions 2015 et demande de soutien financier de l'Etat

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-470 - Numérique - "French Tech" Toulouse : Mise en oeuvre du plan d'actions 2015 - 2017 et demande de soutien financier de l'Etat et de la Région

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-465 - Manifestations et salons (3ème tranche 2015) : soutien de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [80 VOIX]*

ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [9 VOIX] (MMES CHAUMETTE, MAYEUX-BOUCHARD, DEQUE, MIQUEL-BELAUD, ROUILLON VALDIGUIE, FAURE, TOUTUT-PICARD, MM. KELLER, BOLZAN.)

DEL-15-520 - Sciences de la Vie - BioMédical Alliance - programme d'actions 2015 : soutien de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [91 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MM. CHOLLET, ROUGE D.)

DEL-15-259 - Autonomie - démarrage du GEIQ " Aide à domicile" : soutien de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-459 - Créations d'entreprises / Zone Franche Urbaine - Plate-forme ECOBIZ : renouvellement du partenariat avec la CCIT

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-460 - Créations d'entreprises - Réseau Entreprendre Midi-Pyrénées - Programme d'actions 2015 : soutien de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-461 - Emploi - Mise en oeuvre des clauses d'insertion par le Groupement départemental HLM : soutien de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-462 - Emploi - FACE Grand Toulouse - programme d'actions 2015 : soutien de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [92 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME FOUQUE)

DEL-15-261 - Immobilier d'entreprises- hôtel d'entreprises Canal Biotech 2 / Zone d'Expérimentation Fonctionnelle : adoption d'une nouvelle grille tarifaire

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [92 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME NGBANDA OTTO)

9- URBANISME ET PROJETS URBAINS

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points présentés en Urbanisme ? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-15-483 - PLUi-H - Elaboration du diagnostic agricole de territoire : adoption d'une convention de travail partenarial avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-413 - Bilan de la Mise à disposition et approbation de la 1ère modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune d'AIGREFEUILLE

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-414 - Approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de BRUGUIERES

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-416 - Bilan de la Mise à disposition et approbation de la 1ère modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de DREMIL-LAFAGE

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-417 - Approbation de la 4ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de QUINT-FONSEGRIVES

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-418 - Approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de SAINT-ALBAN

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-420 - Déclaration de Projet concernant l'implantation d'un centre technique municipal emportant approbation de la Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de SEILH

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-423 - Bilan de la Mise à disposition et approbation de la 2ème modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de VILLENEUVE-TOLOSANE

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-562 - APUMP - Convention triennale de partenariat et de financement 2013-2015 : Adoption de l'avenant 2015 et attribution de subvention

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-563 - Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse - Convention triennale de partenariat 2013-2016 : adoption de l'avenant n°3 (2015-2016)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-564 - Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées (M.A.M.P.) : Adoption d'une convention triennale de partenariat 2015-2017 et de l'avenant n°1 à la convention

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-566 - Carnets de Ville - Edition 2015 : Adoption du prix de vente de l'ouvrage

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

10- AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points présentés en Aménagement et Politique foncière ?
Je mets les délibérations aux voix.

DEL-15-516 - ZAC du Parc de l'Escalette (Pibrac) - Modalités de participation des constructeurs autonomes dans la ZAC au titre de l'article L.311.4 du Code de l'Urbanisme : adoption d'une convention type

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-506 - ZAC Toulouse Montaudran Aerospace : Déclaration de Projet portant sur l'intérêt général du projet d'aménagement préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-480 - ZAC Malepère - Toulouse : Approbation des modalités de la mise à disposition du public du dossier comportant notamment le complément de l'étude d'impact relative à la ZAC et l'avis de l'autorité environnementale de l'Etat

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-482 - Commune de Castelnest : Approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la Société LES CAPITOLS portant sur la réalisation de travaux d'extention d'équipements scolaires et d'aménagement d'une voie et des réseaux pour une opération projetée de 52 logements située chemin de la Bartolle

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-479 - Commune de Castelnest : Approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la Société GREEN CITY IMMOBILIER portant sur la réalisation d'équipements scolaires et d'aménagement d'une voie et des réseaux compatibles avec une opération projetée de 162 logements située rue de la Barthe

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-456 - Commune de Colomiers : Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la Société D4 PROMOTION pour l'aménagement d'une voie compatible avec une opération projetée de 56 logements

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-490 - Opérations foncières - ZAC Toulouse Montaudran Aerospace : Acquisition auprès d'Oppidéa d'un ensemble immobilier situé 10, chemin Carrosse

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [84 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [9 VOIX] (MMES COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. AUJOLAT, CARLES, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT, DEL BORRELLO)

11- DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le point présenté en Transports ? Je mets la délibération aux voix.

DEL-15-431 - Suppression du passage à niveaux n°67 - Toulouse - Chemin de Gabardie - Construction d'un pont rails : Adoption de l'avenant n°1 à la convention de co-financement entre la Région Midi-Pyrénées et Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

12- HABITAT

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points présentés en Habitat ? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-15-463 - Adoption du protocole Lutte contre l'Habitat Indigne - 2015-2018

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-214 - Programmes d'Intérêt Général "Lutte contre l'habitat indigne" et "Performances énergétiques/Habiter mieux" : adoption d'avenants de prolongation (31 décembre 2017)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-489 - Copropriété dégradée Flore 1 - Toulouse : Adoption de la Convention d'opération d'amélioration de l'habitat (OPAH)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-527 - Lancement de la procédure d'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs sur le territoire de la métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-219 - Fichier départemental commun de gestion de la demande locative sociale : attribution d'une subvention à l'association ATLAS au titre de l'année 2015

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [92 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BIASOTTO)

13- COHESION SOCIALE

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à la Cohésion sociale ?

M. PÉRE

Sur la délibération relative aux deux premières tranches d'attributions de subventions aux associations, il me semble que nous avons voté pour précédemment mais, pour celle-ci, nous nous abstenons. Sauf si je me trompe dans l'analyse, je n'ai pas eu les chiffres de 2014, mais j'ai l'impression qu'il y a eu une baisse pour certaines d'entre elles. Le planning familial ne paraît pas concerné par cette baisse, mais d'autres le sont. Autant on peut comprendre les efforts sur certaines associations, autant effectivement celles-ci, qui œuvrent dans le domaine de la cohésion sociale, dans l'insertion par l'activité économique, dans le domaine des Droits de l'Homme et des problématiques familiales, des responsabilités professionnelles, ne devraient pas subir une baisse de subvention. Si tel était le cas, nous nous abstenons, même si, encore une fois, nous avons voté pour lors des délibérations précédentes.

Mme ESCUDIER

Il n'y a pas de baisse des subventions en ce qui concerne la Maison des Droits des Enfants et des Jeunes, l'École des Droits de l'Homme et le Mouvement pour le Planning Familial. Pas de baisse de subvention par rapport à celle de l'an dernier. Vous savez qu'on regarde spécifiquement chaque projet porté et que les baisses ne sont pas systématiques.

Pour les trois autres, en revanche, après examen précis par les services de l'ensemble des projets, il y a une baisse de 12 %.

DEL-15-522 - Adoption de la Convention départementale d'expérimentation de la Garantie contre les impayés de pensions alimentaires (GIPA)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-521 - Cohésion Sociale : Attribution de subventions aux associations (3ème tranche 2015)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [85 VOIX]*

ABSTENTION [8 VOIX] (MMES BLEUSE, SIMON-LABRIC, MM. JIMENA, LEPINEUX, PERE, MAURICE, SANCE, GODEC.)

14- ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIES

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à l'Environnement ?

M. MAURICE

Mon intervention est globale et porte sur les enjeux majeurs de l'Environnement et de la question climatique qui est devant nous. Nous aurons l'occasion de parler prochainement avec vous, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, de l'enjeu de la COP 21.

Mais d'abord, je veux rappeler ma satisfaction de voir naître la Réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège, un lieu extrêmement important situé aux portes de Toulouse qui va jouer un rôle non négligeable en termes d'adaptation au changement climatique, qui présente des îlots de fraîcheur indispensables puisque le changement climatique, ce n'est pas demain, mais aujourd'hui.

Je voudrais également parler des enjeux que représentent l'Énergie et l'Agriculture, deux sujets abordés à travers des délibérations. Ces délibérations ont un enjeu relatif mais ces questions sont essentielles pour les années à venir et je voulais interroger votre majorité sur ses intentions. En matière d'agriculture, je me réjouis que des projets engagés lors du mandat précédent se poursuivent, que ce soit la ferme des Izards - Trois Cocus dont on cherche à pérenniser l'installation des maraîchers bio ou le projet de la ferme de Salsas à Quint-Fonsegrives qui se poursuit, j'en suis satisfait. Mais au-delà, l'agriculture va-t-elle être demain une politique métropolitaine à part entière, alors qu'il y a un enjeu fort en termes de souveraineté alimentaire ? Notre métropole prendra-t-elle la compétence agriculture ? Autant de questions sur lesquelles nous manquons aujourd'hui de visibilité sur vos orientations. Sur la question de l'Énergie, nous avons mis en place une Autorité Organisatrice de l'Énergie qui semble se poursuivre et qui a l'air de vouloir développer des projets sur lesquels j'ai interrogé, en commission, sans avoir de réponses, notamment sur la question des énergies renouvelables. On nous propose aujourd'hui de créer un projet de centrale photovoltaïque, à Castelginest, sur une station d'épuration ; j'ai interrogé quant aux intentions de votre majorité par rapport aux réflexions déjà menées et visant à créer une régie métropolitaine de l'Énergie à partir de la Régie qui existe aujourd'hui à Toulouse et qui représente une chance par rapport à d'autres territoires qui n'ont pas ce type de régie. Pourquoi pas développer cette régie au niveau métropolitain pour en faire un outil de développement des énergies renouvelables ? Précédemment, nous avons engagé un projet de centrale photovoltaïque à Pech-David, porté par la régie, justement dans l'idée de faire de cette régie une régie d'énergie renouvelable au sens large. Cela pourrait donc être un outil extraordinaire de maîtrise publique de ces énergies renouvelables au service de nos besoins mais aussi des besoins du territoire. Voilà des exemples sur lesquels nous aimerions avoir un peu plus de visibilité. Va-t-on développer une réelle politique ambitieuse en matière écologique ? Un autre élément essentiel pour justement réussir cette transition écologique, c'est la mobilisation du territoire. Pour cela, nous avons notamment besoin des associations et je voudrais exprimer mon inquiétude face à une dégradation de nos rapports aux associations d'Éducation à l'Environnement. En commission, nous avons eu un débat un peu vif, étant donné les propos que j'ai pu entendre et la vision des associations qui est celle de votre majorité. Aujourd'hui, on semble attendre d'elles une exigence de rentabilité, comme des entreprises, mais nous savons que les associations, notamment celles d'Éducation à l'Environnement, jouent un rôle précieux mais dont les critères ne sont pas forcément toujours mesurables, par exemple en termes d'impact sur la réduction du CO². Elles sont pourtant indispensables pour mobiliser l'ensemble de la population et par exemple, changer les modes de consommation, sensibiliser aux enjeux de préservation écologique. On a la chance sur la Métropole d'avoir un tissu associatif riche, complémentaire et qui fait un travail extraordinaire. Cette année heureusement, les subventions ont l'air d'être à peu près maintenues avec peu de baisse, mais avec le discours que j'ai entendu notamment lors de la

commission, je sens venir un souhait consistant à financer une, deux ou trois associations seulement, sous couvert d'une recherche d'apparente efficacité. Malheureusement, c'est un appauvrissement qui au contraire menace tout ce travail indispensable que mènent les associations pour mobiliser l'ensemble de nos concitoyens. Donc j'espère que vous ou votre majorité nous rassureront sur l'intention réelle de mettre la transition écologique au cœur de la politique de notre métropole.

M. AUJOULAT

Je me réjouis que Monsieur MAURICE soit à peu près réjoui ; c'est une bonne chose et, dans cette matinée, cela me rassure ! Ceci étant, je voudrais le rassurer aussi sur la visibilité qui est la nôtre de l'agriculture métropolitaine. Nous sommes tous d'accord sur ce sujet qui a déjà été discuté et que nous allons continuer à approfondir. Je ne vois pas en quoi il y a lieu de s'inquiéter. Au niveau de l'énergie renouvelable, je laisserai la parole à Grégoire CARNEIRO. Je précise que la Commission spécifique créée pour l'implantation de cette centrale sur le toit de la station d'épuration de Castelginest sera composée de la manière suivante : Mme TOUTUT-PICARD, M. DIFFIS, Mme URSULE, M. MAURICE, M. ANDRE, titulaires et Mme SUSSET, M. STRAMARE, Mme MAURIN, Mme ARMENGUD et M. DELPECH, suppléants.

Les représentants proposés pour représenter Toulouse Métropole à l'association de gestion d'un jardin collectif à la Ferme e Salsas sont : Jacques DIFFIS et Corinne VIGNON, titulaires ; François LEPINEUX et Sophie LAMANT, suppléants.

Sur le débat un peu vif qui a eu lieu au sujet des associations, il est à noter d'abord qu'il n'y a pas eu de baisse cette année, comme l'a souligné Monsieur MAURICE qui s'en est d'ailleurs réjoui. Il est à noter aussi qu'une étude est en cours et qu'il est nécessaire de se pencher sur les réalisations et les capacités de ces différentes associations. Ensuite, nous trancherons en commission, tel que ça s'est toujours passé.

M. CARNEIRO

En droite ligne de ce que je disais tout à l'heure, si personne n'a le monopole du cœur, personne n'a le monopole de l'environnement ! Et il est vrai que cette station d'épuration de Castelginest, qui gère l'équivalent de 60 000 habitants, est exemplaire à plusieurs égards. S'agissant du photovoltaïque, j'ai reçu mission du Président d'étudier de très près ce qui pourrait être fait sur cette station ; c'est un projet assez ancien mais pour lequel on pourrait mutualiser la réflexion et voir comment aller un petit peu plus loin dans la démarche. Nous l'avons concrètement engagé par cette délibération.

DEL-15-474 - Plan Climat Energie Territorial - convention 2013 - 2015 avec Solagro - Espace Info Energie : Adoption de l'avenant n°2 (subvention complémentaire)

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]

DEL-15-476 - Plan Climat Energie Territorial - Education à l'environnement et au développement durable : attribution de subventions aux associations au titre de 2015

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]

DEL-15-477 - Plan Climat Energie Territorial : Attribution de prix "Innovation Climat" dans le cadre du forum Economie - Climat 123 labellisé COP 21

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]

DEL-15-508 - Agriculture métropolitaine - Appel à projets "Ville de Demain" : Candidature de Toulouse Métropole autour du projet agricole du Programme de renouvellement urbain des Izards - Trois Cocus à Toulouse

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]

DEL-15-503 - Agriculture métropolitaine - Ferme de Salsas - constitution d'une association de gestion d'un jardin collectif : adhésion de Toulouse Métropole et désignation de représentants

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-548 - AOEn - Mise à disposition de la toiture de la station d'épuration de Castelginest pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque - Appel à projet : Constitution d'une commission ad hoc

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-505 - Réserve Naturelle Régionale de la Confluence Garonne Ariège - animation et élaboration du Plan de Gestion programme 2015 : attribution d'une subvention

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [84 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [9 VOIX] (MMES BELKACEM, CHAUMETTE, MAYEUX-BOUCHARD, SUSSET, TOUTUT-PICARD, MM. AUJOLAT, LAGLEIZE, SOLERA, ZONABEND.)

15- CULTURE

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à la Culture? Les délibérations sont mises aux voix.

DEL-15-529 - Ecole d'enseignement supérieur des beaux-arts et du spectacle vivant de Toulouse: attribution d'une subvention au titre de 2015

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [79 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [14 VOIX] (MMES BLANC, BOUDARD, MARTI, DEQUE, MIQUEL-BELAUD, ESCOULAN, ESCUDIER, WINNEPENNINCKX-KIESER, MM. GRASS, PLANTADE, LAHIANI, DARDELET, BROQUERE, STRAMARE.)

DEL-15-585 - Nouveaux Territoires de l'Art - La Grainerie: adoption d'une convention d'objectifs 2016-2018 avec la DRAC Midi-Pyrénées, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Ville de Balma et La Grainerie

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-528 - Attribution de subventions au titre de la Culture (2ème tranche 2015)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

16- VOIRIE

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à la Voirie ?

M. LEPINEUX

Mon intervention porte sur une question d'ordre général. Nous avons engagé un travail de réorganisation des pôles territoriaux et avons choisi d'aller vers cinq pôles. Un travail est actuellement engagé pour les optimiser. Je voulais donc savoir où nous en sommes aujourd'hui ? Peut-être est-ce moi qui n'ai pas reçu l'information ? Peut-être ne suis-je pas présent sur les bonnes commissions ? Je n'ai pas d'information sur l'évolution de ce projet. Et j'apporte un point de vigilance sur la partie du pôle ouest. Quand on regarde les chiffres recensés lors de l'état des lieux réalisé, on voit que nous avons 875 km de voies pour 0,8 agent par km². Je ne vais pas vous donner tous les chiffres mais on

voit qu'on est vraiment ceux qui sont les plus faiblement dotés par rapport aux autres pôles. Sur le secteur Ouest, nous avons deux grosses communes : Blagnac et Colomiers et je me pose donc une question : quel sera le service demain ? Jusqu'où va-t-on aller en termes de réorganisation et de réduction d'effectif ?

M. MOUDENC

Je demande à Thierry BAUCHET, Directeur Général Délégué à l'Espace Public, de donner un certain nombre d'informations techniques.

M. BAUCHET

Nous avons une feuille de route très claire donnée par les maires sur le cadrage de ce travail. Il vise effectivement à définir une organisation qui permettra d'être à la fois plus réactif, plus en proximité sur le terrain et à prendre des engagements auprès de chacune des communes au travers de contrats d'objectifs. Cette évolution, nous sommes en train de la construire avec cinq directeurs préfigurateurs qui mènent un travail sur des processus. L'objectif, c'est d'avoir finalisé une proposition d'organisation d'ici le mois de novembre de façon à ce qu'elle puisse être discutée avec les partenaires sociaux et être mise en œuvre d'ici la fin de l'année. Dans la feuille de route, nous avons, bien entendu, intégré que, au-delà de ces contrats d'objectifs, il y a une attention particulière sur le résultat qui sera donné qualitativement sur le terrain. Vous parlez du repositionnement des ressources sur le territoire et nous avons entendu un certain nombre de demandes. Nous allons donc essayer de voir comment apporter une réponse précise à ces questions, sachant que nous travaillons quand même sur un périmètre à ressources contraintes, notamment par les départs en retraite dans les années à venir et qu'il faut tenir compte de cette évolution. Nous travaillons donc à la fois à partir de la répartition actuelle des personnels pour essayer de dessiner quelque chose d'un peu plus conforme aux besoins c'est à dire renforcer les interventions à certains endroits, et également sur les méthodes d'intervention des personnels sur le terrain pour arriver à garantir un niveau de qualité sur le territoire.

M. MOUDENC

C'est noté. Vous imaginez qu'on on suit tout ça très attentivement dans toutes les communes.

M. GODEC

Une question de compréhension sur les deuxième et troisième délibérations. Si je comprends bien, elles concernent le même projet. La deuxième délibération propose de prolonger la concertation obligatoire sur ce projet de modification de l'échangeur ouest de la fontaine lumineuse et du giratoire Escolas. Cette concertation obligatoire serait donc prolongée de 15 jours pour répondre à des problèmes matériels qui se sont produits sur la concertation. Dans la délibération suivante, on nous propose d'approuver dès aujourd'hui le 29 septembre, le dossier d'enquête publique qui sera soumis à enquête publique un peu plus tard. Je suis un peu étonné qu'on approuve un dossier d'enquête publique avant la clôture de la concertation obligatoire. Y a-t-il quelque chose qui m'échappe sur la procédure car sinon, cela poserait éventuellement un problème juridique mais surtout démocratique puisque cela équivaldrait à ne pas aller au terme de la concertation obligatoire pour intégrer les remarques de la concertation dans le rapport soumis à enquête publique. J'ai entendu tout à l'heure Monsieur le Président dire que les commissaires enquêteurs étaient désormais moins importants que précédemment...

M. MOUDENC

Je n'ai pas dit ça ! J'ai fait un relevé factuel de ce que j'observais.

M. GODEC

En tout cas, vous serez d'accord avec nous pour considérer que la concertation obligatoire doit être menée à son terme pour que l'enquête publique soit menée correctement et que, sur la base des éléments relevés au cours de l'enquête publique, le projet puisse être approuvé, modifié ou rejeté.

M. CARNEIRO

Effectivement, pour la deuxième délibération, la prolongation de la concertation découle d'un petit décalage dans le temps car les documents n'étaient pas prêts. C'est une prorogation de quelques jours. Pour ce qui concerne la troisième délibération et même si je ne pense pas qu'il y ait de problème juridique, je suis effectivement prêt à le regarder de plus près. Monsieur le Président, on peut mettre la délibération entre parenthèses jusqu'au prochain Conseil.

M. MOUDENC

C'est-à-dire vous proposez de retirer la délibération ? Très bien, je la retire donc la délibération n° 15-443 - Echangeur Ouest de la Fontaine Lumineuse : Approbation du dossier d'enquête publique - Approbation du dossier d'enquête parcellaire - Lancement de l'enquête publique.

DEL-15-397 - Commune de Toulouse - PAE Bordeblanche - 2ème phase - Réaménagement du Chemin de Bordeblanche et d'un cheminement modes doux vers le Chemin Ramelet Moundi : ouverture et modalités de la concertation volontaire (annule et remplace la délibération DEL-15-108)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

DEL-15-636 - Projet de Desserte Nord-Ouest - Modification de l'échangeur Ouest de la Fontaine Lumineuse et du giratoire Escola : Prolongation de la concertation obligatoire

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

17- EAU ET ASSAINISSEMENT

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le point présenté en Eau et Assainissement ? Je mets la délibération aux voix.

DEL-15-523 - Traitement des litiges entre consommateurs et gestionnaires des services publics d'eau et d'assainissement : adoption d'une convention de partenariat avec la Médiation de l'Eau

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]*

18- VOEUX DES GROUPES

M. JIMENA présente le vœu déposé par le groupe des élu-e-s écologistes, le groupe Métropole Citoyenne et le groupe Communistes, Républicains et Citoyens relatif au projet Val Tolosa :

Ce vœu est le résultat de plus de dix ans de résistance. Depuis dix ans, des citoyens mais pas seulement, résistent à un projet d'un méga centre commercial dans l'ouest toulousain. Comme l'indique le vœu, je vais vous donner quelques chiffres pour voir la mesure, et même plus la démesure de ce projet. Ce projet s'étend sur plus de 105 000 m², 12 000 m² d'hypermarché, 172 grandes et moyennes surfaces, 6 000 m² de restauration, 4 200 places de parking, etc. Il implique la destruction de plus de 36 ha de terrain naturel. Ce matin, on a entendu plusieurs propos et je reprendrai notamment

le dernier de Monsieur Grégoire CARNEIRO qui disait que personne n'avait le monopole du cœur ni de l'écologie. Ici, dans cette assemblée, nous devons tendre vers de la cohérence. Nous avons parlé de l'impérieuse nécessité de tendre vers l'autonomie alimentaire ; nous avons parlé de la complexité des transports ; nous avons parlé de la difficulté de mener aujourd'hui une politique de relocalisation de l'économie. Or, ce projet c'est l'antithèse de tout cela ! Pour la simple et bonne raison que toutes les études montrent que la question de la création d'emplois qui nous est présentée dans ce projet est faussée : pour un emploi créé dans une grande surface, on en assèche deux, trois à quatre dans les trois à quatre années qui suivent l'ouverture de cette grande surface. Monsieur Jean-Jacques BOLZAN ne me contredira pas, il ne se passe pas un jour sans que nous défendions les commerces de proximité. Il ne se passe pas un jour sans que nous disions haut et fort, ici, l'importance des commerces dans les centres villes. Ce projet est destructeur d'emplois, il est destructeur de nos commerces de proximité et il va toucher des communes de manière très forte dont certaines situées sur le territoire de Toulouse Métropole : Colomiers, Pibrac, Lèguevin, La Salvetat, Plaisance du Touch, Tournefeuille, mais aussi Toulouse. Et sur la question du transport, vous savez que l'ouest toulousain est tous les jours asphyxié par un flux incessant de voitures. Ce projet, c'est un appel à plus de 20 000 voitures par jour. Je dis bien 20 000 voitures par jour ! Toujours dans ce souci de la cohérence, Monsieur le Président, nous devons, comme le SCoT le préconise, sauvegarder nos terres agricoles. Et là, on parle de plus de 36 ha de terres qui ont déjà été décapées. 36 ha de terres à l'orée de la métropole, à deux encablures de nos centres villes et de toute la population de l'ouest toulousain.

Donc, l'idée c'est d'abord de donner un signal politique très fort pour dire notre cohérence avec le SCoT, notre cohérence entre les discours et les actes, notamment sur la question agricole, et de défendre la nécessité d'installer des agriculteurs dans le périurbain. Ce vœu vise simplement à dire au promoteur de ce projet notre farouche opposition, avec une demande très claire consistant à demander l'arrêt immédiat des travaux. Actuellement, le promoteur est en train de construire une route par petits bouts, une route qu'il rétrocéderait plus tard au Conseil départemental. Effectivement, ce projet ne peut voir le jour que si le Conseil départemental donne l'autorisation de ce transfert de route vers la voirie départementale. Samedi dernier, une manifestation a réuni tous les élus, quelle que soit leur couleur politique. Monsieur Jean-Luc MOUDENC, le maire de Pibrac, avec qui j'ai discuté, s'inquiète de la pérennité des commerces de son centre ville mais aussi de quelques projets, notamment de surface commerciale moyenne sur une ZAC. Il s'en inquiète avec raison. Je l'ai dit : 16 millions de mètres carrés de grandes surfaces existent déjà en France. Est-ce que quelqu'un ici peut dire qu'il rencontre des difficultés quand il s'agit de choisir entre faire ses achats dans des petits commerces ou dans une grande surface ? Non ! Notre métropole est déjà très bien pourvue. Alors pourquoi un énième projet ? Je crois qu'il est de notre responsabilité, par cohérence d'abord, mais aussi pour être dans le droit fil des déclarations d'intention notamment dans le cadre de la conférence sur le climat, sur le fait que ce modèle de commerce est devenu archaïque, qu'il met à mal notre volonté politique de relocaliser l'économie et d'engager un processus de circuit court. Ça devient presque vital eu égard aux enjeux de demain. Voilà, le vœu est simple. Il marquerait la volonté de Toulouse Métropole de demander au promoteur d'arrêter les travaux, de considérer comme une véritable opportunité sa coopération à l'élaboration d'un projet alternatif sur le plateau de la Ménude, en relation avec les élus et en concertation avec les citoyens de ce territoire. J'aurais vraiment beaucoup de difficultés à croire que quelqu'un ne soit pas d'accord avec ce vœu, mais j'attends avec impatience, au nom de mon groupe, les différentes réactions qui ne tarderont pas à venir.

M. COSTES

J'ai été interpellé. Je vais donc me permettre de dire quelques mots sur ce projet. D'abord je voulais souligner que j'y suis allé à titre, non pas de maire de Pibrac, mais à titre personnel, pour pouvoir étudier les conditions dans lesquelles aujourd'hui s'opère cette mise en chantier. Naturellement c'est quelque chose sur lequel on aura l'occasion certainement de se prononcer au niveau de la municipalité

mais je pense qu'il est encore trop tôt pour le faire, compte tenu de l'état des choses. Ceci dit, il est clair que les arguments qui ont été soulignés sont des arguments qu'il faut aujourd'hui entendre. On ne peut pas non plus sous-estimer le flux incessant de véhicules déjà existant sur la région ouest et je pense légitime, comme maire et responsable local, qu'on puisse s'enquérir effectivement des conditions dans lesquelles vont être construites un certain nombre d'infrastructures routières, qu'on puisse regarder quelles solutions pourraient être mises en place demain, de façon à limiter effectivement ces nuisances qui, si cette construction devait voir le jour, augmenteraient certainement. Mais je crois qu'il faut regarder les choses telles qu'elles sont. Un certain nombre de procédures de concertation sont en place et je pense qu'il faut respecter à la fois les processus administratifs et les compétences de chacun pour que chacun des organismes, dans leurs domaine de compétences, puissent agir en toute légitimité. Ma participation était importante pour me rendre compte sur place. Effectivement, on peut avoir un certain nombre d'inquiétudes, comme toutes les communes voisines, mais je crois qu'il faut avoir aussi le courage de regarder de façon balancée, à la fois les avantages et les inconvénients du projet, mis en perspective avec des projets globaux du territoire. Aujourd'hui, je crois qu'il faut raison garder. Au delà de ce vœu, je crois qu'il faut que chacun, les élus comme chacun des organismes, puissent rester dans leur domaine de compétence respectif tout en exerçant la vigilance nécessaire.

M. LÉPINEUX

Le 25 juin dernier, je m'étais exprimé à ce sujet et j'avais appris ce jour-là ce que c'était un « cavalier » ; vous me l'aviez rappelé. Nous y revenons aujourd'hui et je m'exprime donc en tant que maire d'une des communes située à proximité de Plaisance. A travers ce propos, je souhaiterais qu'on sorte de ce clivage politique et je ne fais que donner un autre éclairage par rapport aux autres propos, auxquels je souscris. Je pense qu'aujourd'hui, nous devons nous pencher sur une question d'aménagement du territoire. Nous sommes entrés en communauté urbaine en 2009, mais ce projet date d'avant, d'il y a dix ou quinze ans. Nous étions alors dans la logique d'un projet communal. Aujourd'hui, nous sommes en 2015. J'ai donc rencontré le maire de Plaisance, tout comme j'ai fait le tour de l'ensemble des maires des communes aux alentours. Ce projet reste un projet communal et non pas intercommunal. Ce n'est pas un projet métropolitain. Je sais par ailleurs que Plaisance souhaiterait intégrer la Métropole. A nous de répondre à une question : le développement territorial, c'est quoi ? C'est quoi « faire Métropole » ? Notre groupe politique le porte souvent : c'est quoi « faire Métropole » ? Nous ne pouvons pas faire abstraction de cette réflexion collective. Pourquoi ? Parce que nous partageons les infrastructures, les routes. Nous partageons un développement économique, nous partageons aussi une équité territoriale, un développement, et nous avons aussi des règles qui ont été rappelées, de SCoT et applicables à tous, notamment des règles de protection de territoire, de protection des terres agricoles. Nous devons considérer ces éléments dans la première révision du ScoT qui démarre. Donc c'est vraiment important, je pense, de prendre ce recul. Moi j'entends les arguments sur le fait que certains disent : ça va apporter de l'emploi. Pour d'autres, ça n'en apporte pas et chacun a sa propre opinion ; c'est un peu comme les réformes de l'Éducation Nationale. Donc j'entends tous les commentaires. Mais dans cette assemblée, combien d'élus souhaitent avoir un aménagement de 110 000 m² à proximité de leur commune ? Que ces personnes-là, que ces élus, lèvent la main ! Franchement, je ne vous le conseille pas ! On a parlé de 20 000 véhicules/jour ; on a parlé de surfaces démentielles, donc je pose la question en termes de responsabilité, en tant que maire. C'est vrai, nous sommes 37 maires, nous avons des poids différents dans cette assemblée, mais loin de moi l'idée d'établir des niveaux entre les maires. Nous sommes tous conseillers de la Métropole mais à un moment donné, il faut aussi prendre en considération la parole des maires. Sur ce projet-là, il n'y a aucun maire qui approuve le projet ; tout le monde est contre ! Alors, certains vont vous le dire ouvertement, d'autres vont l'exprimer dans la presse ou en dehors mais tout le monde est contre ce projet-là. Donc moi je vous demande : quelle sera la place des maires sur ce type de décision ? Je

pense qu'il va falloir mener une réflexion par la suite ; nous allons engager le travail sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Quelle sera la place des maires dans ce débat ? Certaines métropoles que je ne veux pas citer proposent aux maires des instances particulières pour recueillir leur parole. Après, nous pourrions en débattre.

M. CARLES

Moi je ne souhaite pas rentrer dans le débat sur le fait de savoir si ce type de commerces est bénéfique. Ce qui me semble important, c'est que nous entendions les maires impactés par ce projet. Je viens d'entendre ce qui vient d'être dit ; j'entends l'inquiétude des maires qui émettent des réserves. Il faut aussi entendre ce qui s'est passé au Conseil départemental qui a lui-même pris une délibération proposant de continuer à étudier les impacts avant de se prononcer. Donc, effectivement, ce vœu on aurait pu l'amender, mais je crois que ce n'est pas forcément d'actualité. On va l'adopter mais en précisant que c'est surtout pour prendre en considération l'inquiétude des maires et ceux qui sont directement concernés. Je dirais que c'est par solidarité avec eux que nous voterons ce vœu même si nous ne partageons pas tous les éléments qu'il contient.

M. BRIAND

C'est un sujet évidemment difficile et comme l'a rappelé Bruno COSTES, le territoire de la Métropole est grand et les 37 communes de Toulouse Métropole plus ou moins proches du site peuvent avoir une analyse évidemment spécifique. Je note au demeurant que certains maires de communes directement citées dans le vœu n'ont pas cru le sujet suffisamment important pour rester jusqu'à ce débat. Et j'ai entendu ce qu'a indiqué Madame BLEUSE ce matin à propos de la LGV, en invoquant le fait que cela aurait pour conséquence de concentrer le développement économique sur la Métropole, au détriment des autres territoires. De la même manière, la question se pose aujourd'hui : à nous de savoir si Toulouse Métropole peut se permettre et s'autoriser à statuer unilatéralement sur un projet qui est porté par une autre collectivité. Nous pouvons avoir des débats ; nous pouvons engager et exercer nos compétences et intervenir dans les organes supra-intercommunaux dans lesquels nous sommes représentés mais il faut éviter une forme d'hégémonisme de Toulouse Métropole sur le territoire départemental de la Haute-Garonne. Cela ne me paraît pas nécessairement justifié. Je considère donc que ce vœu, qui méritait d'être exposé, de donner lieu à débat, de faire exprimer les points de vue, pour autant ne doit pas être présenté au vote du Conseil. Je propose donc au nom du groupe Métropole d'Avenir, un amendement préalable au vœu, au terme duquel le Conseil de Toulouse Métropole décide de ne pas porter aux voix ledit vœu, présenté par les groupes des élus écologistes et Métropole Citoyenne.

M. JIMENA

Monsieur Sacha BRIAND, c'est vrai que vous êtes souvent brillant, mais là pour le coup vous me décevez ! Moi je ne souhaite pas que ce vœu soit retiré. Il s'agit simplement donner un signal politique fort. Certes, ce projet ne relève pas de notre responsabilité directe. Pour autant, comme ça a déjà été dit, ça va impacter sur toutes nos décisions par rapport au transport, à l'agriculture, à l'économie, etc. Votre proposition m'étonne donc beaucoup. Arrêtons de tergiverser parce que justement, il n'y a pas eu de signal politique fort donné depuis quatre, cinq ans. Je bataillais aussi au sein du Conseil général et là, pour le coup, c'était sa compétence, notamment sur la question des routes départementales. Malheureusement là aussi, il n'y a pas eu de signal politique fort, entretenant des contradictions dans un camp politique. Soyons cohérents. Sur les débats de fond, on pourra effectivement entamer des débats entre nous, voire même organiser des discussions pour savoir de quels commerces avons-nous besoin demain, quels modèles nous pourrions imaginer pour la Métropole dans les années qui arrivent. Mais le débat pour le moment n'est pas là ! En adoptant ce vœu, on ne statue pas sur une décision d'une autre collectivité locale, collectivité qui plus est, qui demande à intégrer Toulouse Métropole

demain. On demande simplement de donner un signal politique fort pour respecter les équilibres territoriaux. Monsieur CARLES a pris la parole et effectivement, ce type de grandes surfaces viendra impacter les centres commerciaux existants, dont celui de Blagnac, celui du Perget à Colomiers, celui de Purpan à Toulouse ! On le sait tous ! Donc, franchement, revenez sur cette position Monsieur Sacha BRIAND et votons ! Au-delà de nos avis qui pourraient diverger sur certains points, que Toulouse Métropole donne un signal clair face à un promoteur qui est en train de nous mettre le couteau sous la gorge, en commençant des travaux. C'est précisément l'absence d'un message politique fort, clair et cohérent qui l'encourage aujourd'hui. Et je pense vraiment, avec beaucoup de sincérité, que si l'on arrive à s'associer, et je vous invite à participer à titre citoyen à rejoindre le collectif qui œuvre depuis plus de dix ans sur cette affaire, il est encore temps d'arrêter le projet. Donc, je vous en conjure, votons ensemble ce vœu, et revenons ultérieurement sur les débats de fond.

M. LÉPINEUX

Ce que je craignais se réalise et c'est peut-être l'humeur du matin qui veut ça : on repart sur des clivages politiques. Personnellement, ce n'est pas ce que j'attendais. Après, il faut peut-être faire de la stratégie c'est-à-dire voir comment présenter un vœu, comment essayer de convaincre l'assemblée, par quel biais ? Mais ce n'est pas mon propos. Je redis que tous les maires, tous, sans exception, de Droite, de Gauche, les élus écologistes, tous sont contre ce projet. Effectivement la décision revient aujourd'hui au Conseil départemental. Evidemment, j'entends Monsieur BRIAND : quelle est la valeur de ce vœu ? Peut-être que c'est une valeur symbolique, une valeur politique ? Georges MÉRIC, le Président du Conseil départemental, s'est positionné contre ; pour l'instant il l'a fait politiquement sans faire le travail juridique derrière. Il l'a dit. Donc nous, on vous demande de nous soutenir dans cette décision, par solidarité envers les communes qui sont dans Toulouse Métropole, celles aux alentours dont certaines veulent rejoindre la Métropole.

M. SOLÉRA

Moi ce qui me gêne beaucoup dans cette histoire, c'est qu'on n'entend pas la voix d'un défenseur de ce projet dans la salle ! Vous dites que tous les maires sont contre. Moi, j'ai lu dans le journal que certains maires socialistes étaient d'accord avec M. ESCOULAN, le maire de Plaisance. J'aurais aimé entendre une voix contraire avant de prendre une décision. Je ne veux pas voter un vœu alors que je ne connais pas le problème. Et je ne connais pas bien le problème parce que je n'ai qu'un son de cloche.

M. PÉRÉ

Je rebondis sur cette notion consistant à dire que le Conseil de la Métropole ne pourrait pas se prononcer sur quelque chose qui n'impacte pas directement son territoire ou qui est porté, pour reprendre fidèlement les propos, par une autre collectivité territoriale. Il n'empêche ! Ce n'est pas parce que le projet ne se situe pas sur l'aire de Toulouse Métropole que la Métropole ne peut pas émettre un avis. Si l'on pousse ce raisonnement jusqu'au bout, jusqu'à l'absurde, si demain une Communauté de communes décidait de construire un deuxième aéroport en dehors de Toulouse Métropole, on ne serait pas amené à se positionner sur ce projet ? Or, la démonstration a été faite, notamment par les maires qui sont intervenus, qu'il y a une corrélation entre l'implantation de ce centre commercial et la vie des habitants dans Toulouse Métropole, avec un apport de 20 000 véhicules, avec une mise en danger du tissu commercial de certaines villes membres de Toulouse Métropole. Je ne suis pas du tout d'accord avec cette position ou alors il va falloir l'assumer pendant longtemps.

M. MOUDENC

J'ai entendu plusieurs orateurs faire état du souhait de la commune de Plaisance, voire même de l'intercommunalité Save-au-Touch de rejoindre la métropole. Je n'ai reçu aucune information à ce

sujet, aucune lettre, aucune demande de rendez-vous. J'ai fait le point avec le Préfet, puisque il y a quelques jours s'est réunie la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Tous ceux qui y ont participé ont vu que ce point-là n'était pas inscrit à l'ordre du jour. Dans le cadre des compétences départementales qui vont être, vous le savez, transférées à la Métropole, c'est un sujet dont on reparlera, j'ai eu une réunion avec le président MÉRIC. En préambule de cette réunion, de manière un peu étonnante d'ailleurs puisque ce n'était pas à l'ordre du jour, il a souhaité que l'on parle du périmètre. En réalité, il est très opposé à ce que la Communauté de communes de la Save au Touch rejoigne la Métropole. J'ai su ensuite que dans les bonnes vieilles méthodes comminatoires du Conseil général, il avait convoqué, dans des termes on ne peut plus autoritaires, l'élue concernée. C'est un sac de nœuds cette affaire ! Et effectivement ce n'est pas un problème de clivage Droite-Gauche. Des collègues socialistes sont farouchement pour ce projet mais d'autres sont farouchement contre. Dans la famille politique du Président du Conseil départemental, des amis sont contre, des amis sont pour ! Ce n'est donc pas un problème de nature politique ou un clivage classique. Par contre, je sais que les élus du territoire Save-au-Touch tiennent à ce projet et en font la pierre d'angle de leur stratégie pour l'avenir de leur territoire. C'est leur point de vue ! Je trouve que c'est bien qu'on ait pu débattre de cela et exprimer des points de vue différents, mais effectivement, je suis hostile au fait que nous nous prononcions, pour des raisons de principe. D'abord, chacun a bien compris que le Conseil départemental devait se positionner et j'ai quand même noté la prudence du président MÉRIC. J'ai entendu tout à l'heure un orateur dire : le président MÉRIC est contre. Moi, ce n'est pas ça que j'ai entendu ! J'ai même lu dans la presse qu'il avait décidé de remettre à plat le dossier, de le revisiter et de ne décider qu'à la fin de l'année. Donc, j'ai cru comprendre que les choses étaient peut-être plus compliquées que ça. En tout cas, en disant qu'il se positionnerait à la fin de l'année, il reconnaissait qu'il était interpellé, lui. Donc que le Conseil départemental fasse ce qu'il a à faire dans le domaine de compétence qui est le sien. Et, qu'on le veuille ou non, que ce projet nous revulse, que nous l'approuvions ou que nous soyons indifférents, ce qui est sûr c'est qu'il est porté par une autre intercommunalité. A partir de là, effectivement, je ne nous reconnais pas le droit d'être pour ou contre ce projet. Et je crains, si jamais nous votions ce vœu - encore une fois, en débattre n'est pas un problème - si nous adoptions une position officielle de notre intercommunalité, nous ouvririons une jurisprudence à double sens, parce que quand on vote une fois, il faut réfléchir à ce qui peut se passer après. Je crains que sur d'autres projets portés par d'autres collectivités, d'autres intercommunalités, on soit amené à être interrogés sur des vœux émanant des uns ou des autres. Et à ce moment-là, que se passerait-il mes chers collègues, vous le devinez ? Ce qui va se passer c'est que d'autres intercommunalités ou d'autres collectivités indépendantes de la nôtre vont se dire : « Si la grande métropole, peut-être parce qu'elle est la première en poids démographique, économique, se reconnaît le droit de dire ce qui est bon ou ce qui n'est pas bon pour nos territoires, alors que c'est nous qui menons la réflexion, qui avons la légitimité parce que nous sommes élus par nos concitoyens, eh bien nous allons nous aussi nous emparer des dossiers de la grande métropole pour leur dire ce que l'on pense ! » A ce moment-là nous aurons affaire à des délibérations, des résolutions, des vœux, des prises de position d'autres intercommunalités, qui viendront interférer de manière illégitime sur nos propres débats et dans nos propres délibérations. Il me semble qu'il y a suffisamment de diversité dans notre assemblée et je veille, vous le savez, à ce que les uns et les autres s'expriment très largement. Je n'ai jamais empêché tel ou tel groupe, y compris quand il se revendique de la minorité, de s'exprimer, de contester, de cliver, de proposer autre chose. Il y a suffisamment de diversité pour ne pas introduire en plus un élément de complexité qui consiste à importer les débats des autres. Voilà ! Donc moi, je vous propose de voter sur le fait qu'effectivement, nous n'examinions pas ce vœu, ni dans un sens favorable ni dans un sens défavorable vis-à-vis du projet Val Tolosa. Et ce faisant, je précise, puisque c'est la journée des précisions procédurales, que jusqu'à la fin du mandat que vous m'avez confié, jusqu'en 2020, je défendrai cette position pour tout autre sujet. Occupons-nous de nos affaires ! On en a suffisamment ! Gérons notre propre diversité qui est suffisamment large et riche, tant mieux, c'est

bien pour la démocratie ! Mais de grâce, ne nous positionnons pas sur les projets des autres, ni pour ni contre.

M. MAURICE

Je ne vais pas relancer le débat de fond, mais faire un rappel sur la forme. En Conférence des présidents de groupes, où j'étais présent, ce vœu a été maintenu à l'ordre du jour. Il n'y a pas eu de débat sur l'opportunité de ce vœu et le règlement intérieur précise effectivement que nous pouvons déposer des vœux dès lors qu'ils ont un lien avec nos compétences et nos intérêts. Or, nous avons démontré dans ce vœu, dans son contenu, qu'il y a des liens, ils ont été exposés : avec le SCoT, avec l'impact sur nos communes. L'intérêt de notre collectivité est donc démontré. Il a été mis à l'ordre du jour. Aujourd'hui vous devez, Monsieur le Président, décider de voter pour ou de voter contre, mais de voter ce vœu qui a été mis à l'ordre du jour conformément au règlement intérieur.

M. MOUDENC

Monsieur MAURICE, je précise un point sur ce que j'ai dit à l'instant. Bien sûr, le vœu a été mis à l'ordre du jour et je ne m'y suis pas opposé pour la raison que je viens d'indiquer. Je trouve normal que l'on discute. Je trouve normal que les uns et les autres, notamment certains collègues de l'ouest de notre métropole puissent exprimer des inquiétudes, poser des exigences. Que l'on débattenne, que les groupes auteurs du vœu aient souhaité introduire cette question en débat, ça ne me dérange pas. Je trouve ça normal et nous avons tous des choses à apprendre. Par contre, que la collectivité se positionne, ce n'est pas pareil ! Je vous le dis ; j'anticipe les conséquences futures sur d'autres dossiers. Sur ce, je mets aux voix le fait de ne pas soumettre au vote le vœu qui a été débattu.

NON PARTICIPATION AU VOTE : MMES BOISSON, RUSSO, VIGNON ESTEBAN, DOITTAU, MM. MEDINA, LOUMAGNE, GRENIER, DEL COL, DIFFIS, STRAMARE, MIEGEVILLE, MMES ARMENGAUD, COMBES, BLEUSE, SIMON-LABRIC, MM. CARLES, JIMENA, KELLER, LEPINEUX, PERE, MAURICE, SIMON, SANCE, DESCLAUX, GODEC.

Le Vœu des groupes des élu-e-s écologistes, Métropole Citoyenne et Communiste, Républicain et Citoyen relatif au projet Val Tolosa n'est pas présenté au vote.

Les deux autres vœux : Vœu du groupe Communiste, Républicain et Citoyen relatif aux conséquences du rapport Duron pour la métropole toulousaine et Vœu du groupe Communiste, Républicain et Citoyen relatif au maintien du " Tarif Jeune" de Tisséo ne sont pas présentés, en l'absence de rapporteurs.

La séance est levée à 13h30.